56e année—Numéro 190 MONTREAL, JEUDI, 24 AVRIL 1884 Deux cents le numero

ABONNEMENTS

Ville - - - - $6.00 d'avance
Campagne - - $5.0 -
Etats-Unis - - $5.00 "

La Minerve

Publiée par la COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE LA MINERVE - - JOSEPH TASSÉ, Directeur

ANNONCES

Par ligne, 1re insert. - 10 cents.
Insertions subsequentes, 5 cents
A LONG TERME, CONDITIONS SPECIALES

BULLETIN

Ces jours derniers, pendant la représentation au cirque Sidoli, à Bucharest, la toiture de l'établissement est tombée sur les spectateurs. Les lumières ont été éteintes par l'effondrement et il en est résulté une terrible panique, augmentée encore par un commencement d'incendie. On a retiré cinq cadavres et cent personnes blessées.

Le correspondant du *Figaro*, de Paris, au Soudan, donne un exemple de la valeur des Egyptiens. Il raconte qu'il demanda un jour la permission de tirer des tourterelles près d'un poste militaire. L'officier anglais qui commandait les soldats égyptiens ne voulut pas la lui accorder en donnant pour raison que si les hommes entendaient une détonation d'arme à feu, ils s'enfuieraient immédiatement.

Le Dr Nachtigal, qui était consul à Tunis, a été envoyé au Congo pour organiser dans cette région un service consulaire allemand.

On croit que, si le traité entre l'Angleterre et le Portugal est ratifié, le gouvernement allemand invitera les autres puissances à insister pour qu'elles soient représentées à la commission qui règlera les affaires du Congo. L'Allemagne a l'intention de laisser d'une manière permanente des navires de guerre en station sur la côte occidentale d'Afrique.

Le Dr Wintdthorst, chef du parti ultramontain en Allemagne, a l'intention de présenter au Reichstag un amendement au neuvième article de la loi prolongeant les mesures anti-socialistes, afin de rendre cette clause moins sévère. Il présentera aussi une résolution demandant que les lois pénales et celles sur la presse soient plus strictes afin de combattre avec efficacité la démocratie sociale ; il se propose en outre d'appeler l'attention de la Chambre sur la loi pénale relative à l'usage illégal de matières explosives.

TEMPERATURE

Température observée à l'ombre par Hearn & Harrison, opticiens, No 242, rue Notre-Dame, 23 Avril 1884.

8 A. M.	1 P. M.	6 P. M.
45o	55o	52o

Maximum 58o — Minimum 36o — Moyenne 47o

D'après la marine du baromètre.

8 A. M.	1 P. M.	6 P. M.
30.63	29.99	29.98

A TRAVERS MONTREAL

DÉPART—L'honorable M. Royal est parti pour retourner à Manitoba.

PERSONNEL—Sir Hector Langevin, ministre des Travaux Publics, était hier, en cette ville.

LES MALLES ANGLAISES—On attend les malles anglaises cette après-midi ou ce soir.

LES COCHERS—La police a reçu ordre d'arrêter tous les cochers qui n'allument pas les fanaux de leurs voitures.

LA SAINT GEORGE—Hier était la Saint George, fête patronale des Anglais. On rencontrait beaucoup de personnes portant des roses à la boutonnière.

AUX ETATS-UNIS—James Minto, qui s'est enfui avec sa nièce, avant-hier après-midi, est parti pour Troy. La police de cette ville a été avertie.

CHANGEMENT D'HEURE—Maintenant, le convoi du chemin de fer du Pacifique pour Ottawa, quittera la gare Dalhousie à 5.40 hrs au lieu de 4.30 hrs p. m.

SUSPENSION—On dit que des procédures vont être prises pour faire suspendre de ses fonctions, un huissier qui a agi d'une manière illégale.

DISPARITION— M. Robert Contantine, demeurant au No. 7, Beaver Hall est disparu depuis jeudi dernier, on croit qu'il est rendu à New-York.

LE SUICIDE — Walter DeZouche, qui a essayé de se suicider avant-hier, en se jetant dans le fleuve, a été condamné pour ivresse hier matin à $2 d'amende ou huit jours de prison.

CHEVAL—Le constable Taylor a tué, avant-hier à coup de revolver, un cheval qui s'était cassé la jambe. Le cheval appartenait à M. Masterman, No 15, avenue des Erables.

BLESSÉ—Hier matin, un homme du nom de Thomas Robinson a été grièvement blessé à la "Canada Jute factory," No. 62, rue du Collège. On a conduit le blessé à l'hôpital général.

UNE MÉPRISE—Une dame qui achetait des œufs au marché Bonsecours samedi, a donné à un cultivateur une pièce de $10 en or à la place de un centin et n'a pu la recouvrer, le cultivateur niant l'avoir reçue.

UNE AMÉLIORATION—Les Sœurs du couvent d'Hochelaga et de l'académie Saint-Louis de Gonzague vont faire placer des échelles aux fenêtres de leurs couvents pour éviter les malheurs en cas d'incendie.

ERRANT—Un jeune enfant du nom de Peter Wheyland et qui a dit venir de la rue Nazareth, [illegible] Griffintown a été errant dans les [illegible]ux environs de la gare du chemin [illegible]nadien du Pacifique. Un hom[illegible]lice a conduit le petit malheureux [illegible]au de police.

LES IVROGNES—[illegible] Charbonneau, rue Saint-Paul, Th[illegible], rue Anderson, John Coody, [illegible] Cord, Wm Rockford, rue Willia[illegible]er McMartin ont été condamnés [illegible]n, à $5 d'amende ou 8 jours de p[illegible]

Ce sont les seu[illegible]onnes qui ont été traduites devant [illegible]der hier matin.

APPAREIL DE SA[illegible]—On a essayé, hier, à l'Hôtel [illegible] un appareil de sauvetage ; il co[illegible] un sac de toile d'environ 80 pie[illegible], au-dessus duquel, de pied en [illegible]t attachés des pièces de bois sous [illegible] d'échelle ; on se laisse glisser sous [illegible]reaux sans danger apparent.

LES LICENCES—Plusieurs hôteliers, propriétaires de restaurants et épiciers, à qui on a refusé une licence pour la vente des liqueurs, ont fait une nouvelle requête hier matin, au bureau des licences.

Bien qu'il leur fallut recommencer toutes leurs démarches et obtenir de nouveau les signatures réglementaires, une trentaine ont présenté leur requête.

Ces demandes sont faites au gouvernement provincial.

MAISON NORDHEIMER—A et S. Nordheimer, propriétaires de l'ancienne maison, No 11, rue Saint Jacques, dont le crédit est bien établi, ont en magasin un grand assortiment de pianos neufs et d'occasion, venant des fabricants les plus renommés ; ils sont les agents des célèbres pianos Steinway, Chickering, Haines et Gabler. Les prix sont bas et les conditions avantageuses. On peut faire les paiements tous les mois ou tous les trois mois.

CONFÉRENCE— Une conférence sur le paupérisme traité au point de vue philosophique, physiologique et social par le Dr de Bonald, membre médaillé de la Société des arts, sciences et belles lettres, de Paris, sera donnée au Cabinet de Lecture paroissial de cette ville lundi, 28 courant, à 8 hrs p.m. Un nouveau plan d'organisation du travail agricole, industriel et artistique, fruit des plus sérieuses recherches de l'auteur, sera soumis à l'appréciation de l'auditoire.

L'entrée de la salle est gratuite, mais avec un billet d'admission que toute personne pourra se procurer chez le Dr de Bonald, 344 rue Craig, Carré Viger.

Arrestation d'un voleur

Il y a peu de temps, un colporteur du nom de Moss s'est aventuré dans une *colonie* de travailleurs employés à la construction du chemin de fer du Pacifique, en se rendant au Nor-Ouest, et plusieurs de ces hommes ont profité de leur force pour lui voler une petite valise remplie de montres et $500.

L'agent Kellert, de Montréal, averti de l'affaire, envoya un de ses hommes s'engager comme journalier, là où le vol avait été commis et on découvrit ainsi les principaux coupables.

En vertu d'un mandat émis à Mattawa, les hommes furent arrêtés et leurs procès aura lieu en juin, devant la Cour d'assises à Matawa

Famille malheureuse

Il y a actuellement au No 44 de la rue des Jurés, en cette ville, une famille qui est loin de jouir des aises de la vie.

Cette maison est habitée par une vieille femme qui a perdu son mari il y a environ seize ans ; elle se nomme Dunn. Elle a deux enfants ; l'un s'appelle Robert et l'autre Jean. Ce dernier a obtenu de l'ouvrage ces jours derniers, et avant-hier, occupé à conduire un express, il a fait une chûte et s'est fracturé une jambe ; on l'a conduit à l'hôpital. L'autre est malade et il ce meurt ; il est sorti la semaine dernière de l'hôpital-général et on lui a dit que sa maladie est incurable.

Cette vieille femme n'a pas les moyens d'avoir les services d'un médecin ; elle n'a pas même de bois pour faire un peu de feu dans un vieux poêle, qui est le principal, et presque l'unique meuble de ce réduit.

Tapis, Prelarts, Rideaux

Nous engageons tous ceux qui ont besoin de monter leur maison ou de renouveler leurs tapis de salon, ou de chambre à coucher, leurs prélarts de passage, de salle à dîner ou de cuisine, à venir visiter notre immense assortiment de tapis.

Nous ne craignons pas d'avancer que nous possédons le plus grand choix de tapis et de prélarts qui se trouve à Montréal.

Nous avons plus de 100 pièces de tapis tapestry, couleurs brillantes, à 35c la verge seulement, un lot considérable de prélarts anglais, 8 verges de large, dans onze patrons différents.

Nous avons aussi une grande variété de damas et reps, nets à rideaux, toiles à nappes, tapis de table, essuie-mains, serviettes, etc.

Les hôteliers, les maîtres et maîtresses de pension ne sauraient trouver de meilleure chance pour garnir leurs maisons. Toutes ces marchandises seront vendues aux prix du gros, et ils feront ainsi sur ces articles une épargne de 25 pour cent.

Termes faciles.

DUFUIS FRÈRES,
Coin des rues Sainte Catherine et Saint André.

Chasse au renard

La fameuse cause de Saint-Henri s'est déroulée en cour de police hier matin. La preuve a établi les faits suivants :

Le Vendredi Saint au soir, une dizaine de personnes étaient réunies dans le bureau de police de Saint-Henri et parlaient de chasse. Les uns affirmaient qu'un chien n'est pas capable de rejoindre un renard, les autres opinaient pour le contraire. Sur ce, on proposa d'acheter un renard que M. Olivier Benoit, épicier, avait en sa possession depuis quelques jours et de le faire poursuivre dans la grande salle de l'hôtel-de ville par le boule-dogue du chef de police de la place. De suite, on recueillit le montant nécessaire, on acheta le renard en question et l'on se rendit à l'endroit désigné.

Le chien ne fut pas plutôt en face de son ennemi qu'il l'étrangla en une minute, au grand désappointement de ceux qui croyaient ce renard plus habile. On enleva au chien sa proie, et ce vaincu que l'on crut mort fut mis dans une boîte et transporté chez M. Olivier Benoit.

Le lendemain, le bruit courait à Saint-Henri que le renard que l'on avait cru mort la veille était encore vivant. De là, l'arrestation de MM. Narcisse Trudel, maire de Saint-Henri ; Zéphirin Benoit, chef de police ; Moise Henrichon, Calixte Chouinard, Olivier Benoit, Dr Eustache Hurtubise, John Massey, Joseph Jacob, Andrew Thompson et Napoléon Taillefer, que l'on accusait de cruauté envers les animaux.

La défense a prétendu qu'il n'y avait pas eu de cruauté, que les accusés avaient le droit de tuer ce renard où ils leur semblaient bon, pourvu qu'on ne le fit pas souffrir et que les spectateurs qui avaient assisté à cette chasse, en étant sous l'impression que le renard ne serait pas maltraité, ne pouvaient pas être trouvés coupables.

La poursuite a retiré sa plainte contre le Dr Hurtubise.

Le juge Desnoyers rendra jugement dans cette cause lundi prochain.

HOTEL-DE-VILLE

Comité de Police

Le comité de police s'est assemblé hier après-midi, à 2.30 hrs. sous la présidence de M. l'échevin Jeannotte. Etaient aussi présents : MM. les échevin Hood, Grenier, Thos. Wilson, Préfontaine et Stroud.

On a donné lecture d'une requête de certains charretiers demandant que des modifications soient faites à leur tarif.

Le comité a décidé que la course pour se rendre à Hochelaga serait à l'avenir de quinze minutes au lieu de vingt minutes, a amendé le tarif et un règlement sera fait en conséquence et soumis au Conseil à sa prochaine assemblée.

On a donné lecture d'une lettre de la compagnie de téléphone disant qu'on exigera pour le téléphone qui a été placé dans le bureau central de police, le prix qui est ordinairement payé pour les autres téléphones.

M. l'échevin Grenier a dit que ce téléphone est à la disposition du public ; que la compagnie n'a pas exigé de paiement depuis qu'il est posé et que la corporation le gardera aux conditions du passé.

Le comité a donné le pouvoir au chef de police de donner ordre aux charretiers de leur enjoindre de se tenir en certains endroits déterminés lorsque les citoyens sortent des théâtres.

On a donné lecture d'un rapport de M. Champagne, disant que l'appareil de chauffage au bureau de police No 4 est très défectueux ; on s'occupera de cette question à la prochaine assemblée.

M. l'échevin Stroud appuyé par M. l'échevin Préfontaine, a fait une proposition pour que les enfants mineurs puissent obtenir des licences comme charretiers pourvu que le père de ces enfants se tienne responsable de tout ce que feront ces derniers et qu'il soit solvable.

Cette proposition a été acceptée et le comité a été ajourné.

Comité des Parcs et Traverses

Le comité des parcs et traverses devait s'assembler hier après-midi, à 3.30 hrs, mais il n'y a pas eu quorum.

Steamer "Bavarian"

Nous avons reçu par le steamer *Bavarian* les marchandises suivantes, qui viennent d'être déballées pour vente immédiate :

1 caisse de bas de mérinos noirs.
2 " de bas de coton,
1 " de dentelle espagnole pour garnitures,
1 " de cravates pour dames,
3 " de demi-parapluies,
1 " de parasols,
1 " de corsets français.

Comme pour toutes nos autres marchandises, nous avons fixé les prix de ce dernier envoi sur le prix d'importation, c'est-à-dire que nous les vendons en détail aux prix que les autres marchands les payent chez les importateurs de la rue Saint Paul. Nous garantissons donc que le public fait une épargne de 25 à 30 pour cent sur tout achat fait à notre magasin, car nous détaillons toujours aux prix du gros.

DUFUIS FRÈRES,
Coin des rues Sainte Catherine et Saint André.

PETITES NOUVELLES

—On fera circuler l'eau dans le canal Lachine le premier mai prochain.

—Le bateau à vapeur le *Montarville* a commencé à faire son service régulier.

—Hier, la banque des Marchands a déclaré un dividende semi-annuel de 3½ pour cent.

—Les barges, les remorqueurs, les élévateurs, etc, se préparent activement pour l'ouverture de la navigation.

—La compagnie Allan a commencé hier à faire construire ses édifices sur les quais.

—Le jeune Michael Hayes, qui avait disparu de chez ses parents, No 9, carré Victoria, a été retrouvé.

—La compagnie qui joue actuellement au théâtre du Mechanic's Hall est probablement la meilleure que l'on ait jamais vue en cette ville.

—Les funérailles de madame Léon Laurin ont eu lieu, hier matin, à l'église Saint-Joseph ; plus de 800 personnes ont suivi le cortège.

—Le bureau des assureurs a envoyé une résolution à Québec, demandant que la charge des Commissaires du Feu, à Montréal, soit abolie.

—Un homme du nom de Booth est tombé à bas du convoi de chemin de fer No 2, venant de Portland. Il n'a pas reçu de blessures dangereuses.

—Les convois du chemin de fer de Delaware et Hudson circulent régulièrement maintenant sur leur ligne entre Montreal et New-York.

—La compagnie du téléphone est à faire réunir tous ses fils au nombre de 105 en un seul câble d'à peu près un pouce de diamètre, au coin des rues Notre-Dame et de la côte Saint-Lambert.

—L'Union des cochers de place a eu une assemblée spéciale avant-hier soir pour savoir quel montant elle donnera à la famille d'un membre de cette union qui est mort dernièrement.

L'assemblée annuelle des cochers de place aura lieu le 7 mai prochain.

—F X Corcoran, un petit garçon demeurant au No 11, rue Drummond, a été renversé, ces jours derniers, par la voiture d'un charroyeur de charbon et a été blessé grièvement ; on dit qu'une poursuite sera intentée contre le charretier, parce qu'il y a négligence de sa part.

Jour heureux

Les élèves de l'école des Sourdes Muettes de la rue Saint Denis, étaient dans la joie avant hier. M. Herrmann, prestidigitateur français et fils du célèbre professeur que tout Montréal connait, avait bien voulu commencer par une bonne œuvre, la série des représentations qu'il a l'intention de donner ici. De 2 heures à 6.30 hrs. il a gratuitement, devant plus de 300 religieuses et élèves exécuté un grand nombre de tours de prestidigitation qui ont excité l'admiration des spectateurs. A la fin de cette matinée, une des élèves, pour remercier M. Herrmann du plaisir qu'il leur avait causé, a minu un excellent discours qui était interprété par une des dames religieuses. Inutile de dire combien les élèves de cette institution se sont amusés et pendant trop peu d'instants, hélas ! il ont pu oublier leur infortune.

VENTES—GRAND JOUR D'OUVERTURE—Nouveautés au Bazar—Tapis de pied, blancs et rouges, en peaux de mouton, 25 cts ; Gants de chevreau, couleur pâle, pour dames, deux paires pour 25 cts ; Etoffe de couleur grise, double largeur, 45 cts ; Chaussures de cuir noir, blanc et bronzé, pour enfants, 55 à 65 cts., prix ordinaire, $1.00 à $1.70 ; Faux-cols en toile, 4 doubles, pour hommes, 65 cts la douz., valant $2.00 ; Papier à lettre, 25 cts le paquet, valant 50 cts ; corset à bon marché. Thé du Japon, 15 cts le paquet, et autres articles qu'il serait trop long d'énumérer.

LE BAZAR GENERAL, 301 rue Notre-Dame, 2ème étage, 4ème porte à l'est de la Place-d'Armes. 184-1

Accident

Une jeune fille de 4 ans, enfant de M. Saint-Onge, boucher, de cette ville, demeurant sur la rue Saint Martin, est tombée d'un hangar d'une hauteur de vingt pieds. Elle s'est brisée une cuisse. Le Dr Poitevin fut demandé et lui a prodigué les soins nécessaires, et, grâce à l'habileté de ce médecin, la jeune enfant est hors de danger.

Notre fête nationale

M. Benoit a reçu hier matin une lettre de Springfield. Le secrétaire de la société Saint Jean-Baptiste de cet endroit annonce qu'une députation de leur société va à Worcester pour la convention qui doit avoir lieu là.

La nouvelle que M. Bourassa, artiste, a été nommé par la section Saint Jacques pour figurer comme roi dans la procession est dénuée de fondement.

La navigation

Le bateau à vapeur *Terrebonne* est arrivé au quai de la compagnie de navigation Richelieu et Ontario hier avant-midi, et a commencé ses voyages réguliers hier après-midi, à 3 heures.

—Le bateau à vapeur *Trois-Rivières* et le *Chambly* vont arriver ici aujourd hui et commenceront leurs voyages réguliers vendredi après-midi, le *Trois-Rivières* à 2 heures et le *Chambly* à 1 heure.

—Il est probable que la navigation entre Montréal et Québec sera régulièrement ouverte lundi ou mardi prochain.

La voie du chemin de fer de Sorel

La voie du chemin de fer de Montréal et Sorel a été inondée dernièrement, et actuellement, elle n'est pas considérée assez sûre pour qu'on puisse y faire circuler des convois. Dans quelques jours, on fera à cette voie les réparations dont elle a besoin, et ensuite les convois commenceront leur trajet regulier.

Imprudence

Dans la nuit de mardi, un nommé Wm. Sheehan, et un de ses amis étant en état d'ivresse allèrent se coucher sur l'un des wagons de fret d'un convoi du chemin de fer du Grand Tronc. Les deux individus s'endormirent et le convoi quitta la gare. En arrivant à la gare d'Acton, une secousse se produisit et Sheehan fut lancé à bas du wagon sur lequel il était. Cinq wagons ont passé sur le corps du malheureux qui a eu les deux jambes coupées plus bas que le genou. Il a été amené à Montréal et placé à l'hôpital général. Il est dans une bien triste position.

La Banque d'Echange

Il y a environ six mois que la Banque d'Echange a suspendu ses paiements et nonobstant le travail fait par les liquidateurs dans l'intérêt des actionnaires et des créanciers, jusqu'à présent on n'a pu réaliser que $169,000 de l'actif de la banque.

Une assemblée des déposants sera probablement convoqué prochainement pour mettre à l'étude la réclamation du gouvernement fédéral.

BULLETIN JUDICIAIRE

COUR SUPERIEURE

La cause de la contestation de l'élection de Verchères, en suspens depuis plus d'une année, avait été inscrite, il y a quelque temps, pour audition, et l'honorable M. Lacoste, avocat du pétitionnaire, allait plaider quand l'honorable M. Mercier s'y opposa en alléguant que les dépositions du pétitionnaire n'étaient pas annexées au dossier.

Lundi, sur motion de M. Bisaillon, la Cour ordonna au protonotaire de la Cour Supérieure de produire ces documents le 22 avril.

Hier matin, une motion a été présentée en Cour de Revision par MM. Lacoste et Cie pour fixer un jour pour l'audition.

La décision de la Cour sera rendue aujourd'hui.

—La compagnie du chemin de fer du Pacifique a produit les plaidoyers au mérite, dans la cause de la question de l'embranchement Jacques-Cartier, ainsi que plusieurs défenses en droit à l'encontre du bref d'injonction émis dernièrement contre cette compagnie.

Avant-hier, les avocats des différentes parties ont terminé leurs plaidoieries sur les points de droits, et la compagnie du Grand Tronc a répondu à quelques-uns des plaidoyers au mérite.

Son Honneur le juge Mathieu a pris la cause en délibéré.

COUR DE POLICE

Présidence de Son Honneur le juge Desnoyers.

La cause des Chinois contre Charles Rutemberg, Joseph Aaronson et Salomon Brahadi dont nous avons déjà parlé a été remise au 25 courant.

Celles de Narcisse Trudel, Zéphirin Benoit, Moise Henrichon, Calixte Chouinard, Olivier Benoit, Eustache Hurtubise, John Massy, Joseph Jacob, Andrew Thompson et Napoléon Taillefer, accusés de cruauté aux animaux ont été prise en délibéré.

M. Hurtubise a été acquitté.

Lisez ceci

Pour rhumes et toux, il n'y a rien d'égale au Pin Rouge du Sud du Dr Harvey. Chaque bouteille est garantie et peut être renvoyée si elle n'est pas trouvée satisfaisante.

REVUE Financière et Commerciale

(Du *Moniteur du Commerce*)

FINANCES

La semaine a été complètement vide de questions intéressantes ; le public auquel le calme des affaires laisse quelques loisirs, essaie de spéculer sur les grains et quelques-uns de ces spéculateurs ont tout lieu aujourd'hui de regretter leurs opérations. Les questions qui préoccupent le plus notre communauté financière se rattachent aux chemins de fer et aux espérances plus ou moins bien fondées de la saison de la navigation. L'impression actuelle du marché, tout en étant des moins brillantes, n'est cependant nullement portée vers l'inquiétude ; les rentrées sont lentes mais assez satisfaisantes pour la saison, et la hausse des cotons bruts, permet à nos usines cotonnières de réaliser, dans des conditions assez bonnes, le stock qu'elles ont actuellement en magasin. Cette coincidence heureuse ne peut que tendre à raffermir notre marché qui est toujours préoccupé de cette question.

La Bourse a été assez lourde, quoiqu'un peu inactive, pourtant les opérations sont toujours d'une nature purement spéculative.

La Bourse est à la hausse.

La Banque de Montréal a monté de 188½ à 189½.

La Banque Ontario a aussi monté de 100 à 101½.

La Banque du Peuple a resté ferme à 62½.

La Banque Molson a monté de 110 à 111.

La Banque de Toronto a sauté de 172½ à 176½.

La Banque des Marchands a monté de 109½ à 110½.

La Banque du Commerce a monté de 120 à 120½.

La Banque Fédérale a descendu de 132 à 131½.

La compagnie de Télégraphe de Montréal a monté de 114 à 114½.

La compagnie de navigation Richelieu et Ontario est cotée à 62½.

Les Chars Urbains ont monté de 115 à 116.

La compagnie du gaz de Montréal est cotée à 178.

La compagnie des terres du Nord-Ouest est ferme à 53s.

Le chemin de fer canadien du Pacifique est à 46½.

BOURSE de MONTREAL

Cours des actions vendues le 23 Avril

Avant-midi.

Bk of Montreal—67 à 188½, 25 à 189, x d 125 à 184½, 65 à 184, 50 à 184½.
Toronto Bank—35 à 174, 50 à 174½, 50 à 174½.
Molsons Bank—25 à 111
Merchants Bank—50 à 110, 50 à 110½.
E Township Bk—25 à 112
Commerce Bank—18 à 120½
Federal Bank—85 à 132½
Telegraph Co—6 à 113½, 18 à 114
Richelieu & Ontario Nav Co—10 à 63½, 125 à 62½
City Pass Ry—105 à 115½, 35 à 116
Gas Co—31 à 179, 25 à 178½, 400 à 177½, 200 à 178.

Après-midi :

Bank of Montreal—25 à 189, 10 à 189½, x d, 80 à 188, 65 à 188½, 100 à 188.
Toronto Bank—15 à 176, 25 à 177, 28 à 177½
Merchants Bk—60 à 110½, 35 à 110½
City Pass Ry—150 à 116
Gas Co—125 à 178, 125 à 178½, 50 à 178½
Pacific Ry—75 à 47

DERNIERS COURS

STOCKS	Par valeur des actions	Dividendes dernier ou mois	Vendeurs par $100	Acheteurs par $100
Bank of Montreal	200	5 p.c.	189	188½
Ontario Bank	100	3 p.c.	102½	102
Banque du Peuple	50	2½ p.c.	66	62½
Molsons Bank	50	4 p.c.	112	111
Bank of Toronto	100	3 p.c.	177½	176
Banque Jac-Cartier	25	3½ p.c.		
Merchants Bank	100	4 p.c.	110½	110
Eastern Townships Bank	50	3½ p.c.		
Quebec Bank	100	3 p.c.	110	
National Bank	50			
Union Bank	100	4 p.c.		69
Bank of Commerce	50	4 p.c.	121	120½
Dominion Bank	50	4 p.c.		
Hamilton Bank	100	4 p.c.		
Maritime Bank	100			
Exchange Bank	100	2½ m		
Federal Bank	100	4 p.c.	132½	131½
Imperial Bank	100	4 p.c.		
Standard Bank	100	3 p.c.		
Banque Hochelaga	100	3 p.c.		
Banque Ville-Marie	100	3 p.c.		
Intercolonial Coal			15	
Bonds				
Champlain Bonds	100			
Montreal Telegraph Co	40	3½ m	115	114½
Can. Pacific Ry Co	100	4 p.c.	47	46½
Dominion Telegraph Co	50	2½ p.c.		
R. & O. Navigation Co	100	3 p.c.	63	62½
North West Land Co			55 0	53 0
City Gas Co	40	3 p.c.	79	178½
City Passenger R'y	50	p. an.	118	116
St Paul & Man. R R	100	4p.c m	91½	90
Dundas Cotton	100	p.c.		
Canada Shipping Co	100	3 p.c.		
Canada Paper Co	100	5 p.c.		
Canada Cotton Co	100	4 p.c.		
Montreal Cotton	100	4p.c m		
Canada Central Bonds	100			
Graphic Co	40			
Graphic Bonds				
Montreal Building Ass	50			
Mont. Loan & Mortgage	50	3½ p an		
Royal Can. Ins. Co	50	3½ p an		
Reil Telephone	100			
V. Hudon Cotton Co	10			
Stormont Cotton				
Dominion Stock, 5 p. c				
Dominion Bonds				
Gov. Deb. 6 p. c. stg				
" 6 p. c. cy				
" 5 p. c. stg				
" 6 p. c. cy				
Harbor 6 p. c. Bonds				
Montreal 7 p. c. Stock				
" 6 p. c.				
Mont. Corpr. 6 p. c. Bonds				

L. J. FORGET & CIE,
Courtiers,
Membres de la Bourse,
35, rue Notre-Dame.

COMMERCE

Les fêtes de la semaine dernière ont maintenu les affaires dans le calme. Ce calme continue, commence à désespérer quelque peu nos commerçants et l'opinion générale est que les affaires ne deviendront pas plus actives avant l'ouverture de la navigation. Les négociants de Montréal espéraient que dès la disparition des grands froids, les chemins de fer adopteraient les frets d'été et espéraient que la réduction apportée dans les prix du transport amènerait une augmentation dans le volume des transactions. Malheureusement, les chemins de fer ont maintenu les tarifs d'hiver et ne semblent nullement disposés à les modifier avant que la concurrence les y force. Les ventes actuelles ne se font que pour les besoins immédiats et les remises sont assez bonnes, prenant en considération les conditions du marché.

Grains et farines—Les marchés américains sont en ce moment complètement démoralisés et leurs fluctuations sont nombreuses et rapides. La spéculation est si lévreuse que la plus petite des nouvelles, ou la manipulation la moins sérieuse suffit à faire varier les cours. Aujourd'hui, la position est à peu près la même, quant aux prix, que celle de la semaine précédente ; mais les cotes n'ont aucune fermeté et la spéculation est plus dangereuse qu'elle ne l'a jamais été.

A Montréal, le marché est toujours inactif, avec très peu de ventes pour manger les prix sont purement nominaux. En farines le marché est lourd et sans transactions.

Produits de la ferme—Beurre—La demande a été assez bonne pendant la semaine écoulée ; les affaires locales ont été satisfaisantes et les ordres pour Manitoba et les provinces de l'Est assez nombreux. Des ventes de beurre de crémeries de première qualité ont été faites de 18 à 20c et de 14 à 17c pour qualités moyennes ; nous n'avons pas connaissance qu'il se soit fait des ventes en quantités communes. La nouvelle fabrication arrive en bonne qualité et se vend rapidement de 20 à 24c la lb.

Fromage—Le fromage est faible avec stock ferme, les ventes pour la consommation locale, se font de 12½ à 13½ pour les qualités moyennes. Quelques ventes de la nouvelle fabrication ont été faites en campagnes à 13c. Les exportations de la semaine dernière ont été de 6,200 boîtes de New-York. Le câble public est lourd à 8sh.

Œufs—Le marché est de beaucoup plus facile avec ventes à 16c par douz.

Sucre et sirop d'érable—Les arrivages sont faibles et les prix soutenus de 85 à 90c le gallon pour le sirop et de 10 à 11c pour le sucre.

Provisions—Chicago est fortement à la baisse, et cette disposition a eu pour effet de rendre les prix, à Montréal, assez faciles. La demande est faible et restreinte aux besoins du moment. Nous cotons le lard salé, Mess. Chicago de $20.50 à $21.

Nouveautés—La situation du commerce des nouveautés n'offre pas grand changement ; les acheteurs sont toujours peu nombreux sur place et les ventes sont toujours assez modérées.

Cuirs, peaux et fourrures—En cuirs la semaine a été très calme, sans changement dans les prix. En peaux vertes de boucherie, le marché est ferme et en hausse d'1c sur toutes les qualités ; nouveaux cotons No 1, 2 et 3 ; 8½, 7½, 6½c respectivement. Les fourrures n'offrent rien de nouveau et les arrivages en sont très faibles.

Marchés de la ville—Les fermiers étaient assez nombreux sur les derniers marchés, en dépit du temps et des fêtes, et les produits abondants pour en rendre les prix assez faciles. Les changements, cependant, n'ont pas été assez importants pour mériter d'être mentionnés spécialement. Nous cotons :

CHARBON

Stove et Chesnut	$7 50	la tonne
Egg et Grate	7 25	"
Charbon mou	5 50	"

BOIS

Erable, longue coupe	$7 50	à	8 00
Bouleau	5 50	à	6 75
Merisier	6 50	à	0 00
Hêtre	7 00	à	0 00
Epinette	5 50	à	0 00
Pruche	4 50	à	6 00
Erable, coupe courte	6 50	à	7 00
Bouleau	6 00	à	0 00
Hêtre	5 50	à	6 00

GRAINS ET FARINES

GRAINS

Blé roux d'hiver, Canada	$1 19	à	1 21
De printemps	1 16	à	1 19
Blanc d'hiver	1 16	à	1 18
Maïs	0 75	à	0 00
Avoines	0 36	à	0 39
Pois, par 66 lbs	0 89	à	0 91
Seigle	0 60	à	0 63
Orge, de Québec	0 55	à	0 65
De l'Ontario, par 48 lbs.	0 65	à	0 75

MARCHÉS DE LA VILLE

GRAINS

Avoine, le sac	$0 65	à	$1 10
Pois, le minot	0 65	à	0 10
Sarrasin	1 45	à	1 50
Fèves	1 60	à	1 80
Blé-d'inde	0 90	à	1 00

LEGUMES

Patates, le sac	0 65	à	0 67
Betteraves et navets, le minot	1 40	à	0 50
Carottes, le minot	0 40	à	0 50
Panais, le minot	0 50	à	0 75
Oignons, le baril	3 00	à	3 50
Celeri, la douzaine	0 40	à	0 00
Radis noirs, le minot	0 50	à	0 00
Choux la douzaine	1 50	à	3 00

PRODUITS DE LA FERME

Œufs frais, la douz	0 19	à	0 22
" conservés	0 00	à	0 00
Beurre en tinette, la lb	0 18	à	0 22
Beurre frais commun, la lb	0 20	à	0 22
Beurre de choix	0 22	à	0 25
Miel, la livre	0 14	à	0 00

VOLAILLE ET GIBIER

Oies, la paire	1 75	à	3 00
Dindes do	2 00	à	3 00
Poulets do	0 75	à	0 90
Poules do	0 75	à	1 25
Lièvres do	0 50	à	0 35
Perdrix do	0 55	à	0 60
Canards	1 00	à	1 25
Bécassines	2 00	à	2 25
Pluviers, la douzaine	3 00	à	3 50
Canards sauvages noirs	1 00	à	1 25
" " gris	0 50	à	0 00
Sarcelles	0 30	à	0 35
Coq de Bruyère, la paire	1 00	à	1 25

FRUITS

Raisin, la lb	0 08	à	0 10
Pommes	2 00	à	4 00
Atocas, le gallon	0 60	à	1 00
Oranges la douz	0 15	à	0 20
Citrons, le baril	7 00	à	10 00
Bananes	3 00	à	6 50
Poires, le baril	6 00	à	7 00

FARINES

Farine de blé	2 75	à	3 80
" sarrasin	2 60	à	3 00
" d'avoine	2 30	à	2 60
" blé-d'inde	1 60	à	1 80
Moulée	1 75	à	2 00
Grue	1 20	à	1 35
Son	0 00	à	1 10

POISSON

Harengs frais, la doz	0 20	à	0 00
Anguilles, la pièce	0 10	à	0 15
Truite tachetée, la livre	0 10	à	0 12
Doré	0 10	à	0 12
Saumon frais la livre	0 15	à	0 00
Maskinongé	0 15	à	0 00
Escargot	0 08	à	0 00
Petite Morue	0 00	à	0 00
Etargeon frais	0 08	à	0 00
Morue et haddock frais	0 04	à	0 05
Homard	0 10	à	0 12
Eperlan	0 12	à	0 00
Brochet	0 08	à

CANADA

Montréal, Jeudi, 24 Avril 1884

NOTRE EDITION LITTERAIRE

SOMMAIRE DU NUMERO DE SAMEDI

POÉSIES —Le printemps — *Clovis Hugues.*
Songe et réalité — *Hippolyte Minier.*
Le pain du Bon Dieu—*J. T. de Saint-Germain.*
Le travail—*J. Autran.*
LES FAUX DIEUX—*Alphonse Karr.*
LES GENS DÉSAGRÉABLES — *Maurice Reynold.*
LES PROFESSIONS FÉMININES EN FRANCE—*Tancrède.*
LA CARABINE DE JEANNE BERNIER—*Fulbert Dumonteil.*
HABITS NOIRS ET HABITS BLEUS—*Bernadille.*
LA PROVINCE DE QUÉBEC ET LA LANGUE FRANÇAISE—*Napoléon Legendre.*
LE SUPPLICE D'UNE HONNÊTE FEMME —*Paul Perret.*

LES LOTERIES

Le *Witness* en a encore au bill de loterie de Québec, et il annonce sur la note joyeuse que ce bill ne saurait manquer d'être désavoué par le gouvernement fédéral, tout comme le bill des chinois passé par le parlement de la Colombie.

Il est difficile de saisir le rapport qui peut exister entre les deux cas. Ce qui ressort de plus clair, c'est que le *Witness* n'aime pas plus une législature locale qu'une autre, et qu'il aime assez à voir les lois des unes comme des autres, désavouées par les autorités fédérales. Ce n'est pas étonnant, du reste, de la part d'un journal qui ne fait pas plus mystère de ses opinions contralisatrices que certains chefs grits-rouges ne déguisent leur goût pour la taxe directe.

L'organe biblico-libéral parle de majorités locales réactionnaires, en arrière du siècle, et se félicite de ce qu'il y a un pouvoir central plus *modernisé* pour les rappeler à l'ordre, c'est-à-dire au sentiment de la soumission qu'elles doivent aux purs comme lui, qui peuvent se trouver dans les autres provinces.

C'est cela. Parceque beaucoup de gens dans le reste de la Confédération, ont en horreur les loteries, il faudra que la législature de Québec s'exempte d'autoriser aucune loterie, et que le gouvernement fédéral désavoue toute loi de loterie qui pourrait être passée par un parlement local.

Mais alors, que deviennent les droits et privilèges garantis aux provinces par la constitution ? Sommes-nous en Confédération, oui ou non ? Si nous sommes en confédération, est-ce que chaque province n'a pas le droit d'en agir chez elle comme elle l'entend, pour ce qui est de cette sorte de questions ? Est-ce que nous n'avons pas le droit, nous, dans la province de Québec, de régler ces questions comme nous l'entendons et non pas comme peut l'entendre la majorité fédérale ?

Si les gens du *Witness* répugnent tellement à nos lois locales que le séjour de notre province leur soit devenu insupportable, ils n'ont qu'une alternative, soit de faire changer ces lois par la majorité locale, soit de s'en aller dans une province dont l'état de société leur convienne mieux. Mais ce qu'ils n'ont pas le droit de faire, c'est d'en appeler à la majorité fédérale pour entraver les volontés de la majorité locale et forcer celle-ci à se laisser gouverner par la minorité.

Quant aux "tendances" moyen-âge" du gouvernement de Québec, nous prierions le *Witness* de considérer le fait que les loteries sont autorisées aujourd'hui dans les pays comme la France et l'Italie révolutionnaires, et de se rappeler que le cabinet Gambetta même avait autorisé une loterie en faveur des incendiés de Québec il y a trois ou quatre ans.

Notre évangélique et puritain confrère ne serait-il pas porté plutôt à reconnaître que ce qui est véritablement arriéré, c'est le préjugé qu'il s'efforce d'entretenir parmi ses fidèles contre les loteries, qui assurément ne sont pas plus odieuses en elles-mêmes que beaucoup d'autres institutions qui ont toute la faveur de la catégorie de personnes dont le *Witness* est l'interprète.

LE "VETO"

La presse libérale se montre très hostile au droit de veto fédéral d'ordinaire, c'est-à-dire chaque fois que ce droit de veto s'exerce aux dépens d'une province libérale. Le *Globe* est à la tête de la ligue qui réclame l'abolition de ce terrible *veto* et ses confrères, en général, emboitent le pas. En cela nos adversaires ne font que tomber dans les contradictions, comme c'est assez leur habitude, d'ailleurs. Ils oublient que leurs principaux chefs, entre autres M. Blake, se sont faits les avocats du droit de veto à l'époque où ils pouvaient l'exercer eux-mêmes—et Dieu sait s'ils s'en faisaient faute lorsqu'il s'agissait de législatures conservatrices ; ils oublient, en outre, qu'ils sont encore aujourd'hui les premiers à inviter le pouvoir central à désavouer les lois de ces législatures, témoins le *Globe* et le *Witness*, acharnés à invoquer le *veto* contre le bill des loteries de Québec.

Si ces gens pouvaient arriver une bonne fois à paraître sincères, ou du moins à mettre quelque habileté ou quelque décence dans la pratique du mépris des principes, au lieu de se contredire du jour au lendemain et à propos de tout,

Ce n'est pas que nous tenions beaucoup nous-même au veto fédéral. Mais nous sommes décentralisateurs d'autre manière que ces gens-là, en ce sens que nous envisageons la question au point de vue national au lieu de ne la considérer qu'au point de vue mesquin des intérêts de parti.

UN CINQUANTENAIRE

Les habitants de Toronto se préparent à célébrer le cinquantième anniversaire de la fondation de leur ville. La fête aura lieu en juin prochain.

L'existence de Toronto comme ville reconnue ne date en effet, que de cinquante ans. C'est un espace de temps assez court, et la capitale d'Ontario rivalise avec les villes de l'Ouest américain sous ce rapport. Elle est toute jeune, bien que la deuxième des villes canadiennes par le chiffre de sa population. Elle n'en est pas sans doute à son demi-million d'âmes comme Chicago, sa contemporaine, mais elle n'a pas loin des cent mille, et c'est plus que ne compte aucune ville du Canada, à part Montréal.

Cet endroit fut choisi comme siège d'une future ville il y a moins d'un siècle, en 1794, par le gouverneur Simcoe. C'était l'emplacement d'un ancien fort français, alors en ruines. Elle a partagé la destinée de la province et grandi avec elle.

Il est peu d'Etats de l'Union Américaine qui aient dépassé la marche rapide d'Ontario. Cette province, qui n'existait pas, il y a cent ans, compte aujourd'hui près de deux millions d'habitants. Comme les Etats américains, elle doit cet accroissement à l'immigration, non pas à la multiplication naturelle de la population. C'est l'émigration anglaise, émigration systématique, calculée, presque forcée, qui a fait le Haut-Canada. Aujourd'hui, cette émigration se ralentit, et il se produit par contre un exode d'Ontario vers le Nord-Ouest et les Etats de l'Ouest.

Toronto, l'ambitieuse capitale de notre ambitieuse voisine, voudrait égaler Montréal. Elle ne saurait y arriver, parcequ'elle n'est pas comme notre ville un port océanique, mais elle déploie une merveilleuse activité commerciale et ne peut manquer de maintenir sa position comme deuxième ville du pays. C'est une ville de progrès, une ville qui fait honneur à la Confédération, et elle recevra les félicitations de toutes les villes sœurs, de Montréal surtout, à l'occasion de la célébration qui se prépare.

ECHOS DU JOUR

Sir Hector Langevin et l'honorable M. Caron sont passés par cette ville hier après-midi, en route pour Québec.

—

M. Coursol, député de Montréal-Est, est parti hier soir pour Saint-Thomas de Montmagny, où il résidera jusqu'au 13 ou au 14 mai.

—

M. Brecken, député de King, Ile du Prince-Edouard, était en cette ville hier. Nous croyons savoir que M. Brecken sera prochainement nommé lieutenant-gouverneur de l'Ile du Prince-Edouard.

—

M. Goldwin Smith est d'avis que "l'éloquence dans le sens élevé de ce mot, est toujours bonne, bien qu'elle abonde peut-être trop en détails et manque d'ampleur." Suivant lui, le chef de l'opposition aurait désappointé plus que jamais ses admirateurs durant la session qui vient de finir.

—

Le tremblement de terre qui s'est fait sentir mardi en Angleterre rappelle celui de Java, sinon par ses résultats, du moins par son caractère violent, inouï dans les Iles Britanniques et dans cette partie de l'Europa.

Ischia, Java, l'Angleterre ! Que se passe-t-il donc au sein de notre petite planète ?

—

Le *Journal des Trois-Rivières* dit que l'octroi de $217,000 accordé par le gouvernement fédéral au chemin de fer des Basses-Laurentides, joint aux 8,000 acres de terre par mille promis par le gouvernement local assurent la construction de ce chemin de fer, qui devra être d'un si grand avantage pour la colonisation et pour la partie nord du district des Trois-Rivières.

—

Vingt-sept millions d'acres de terre ont été arpentés dans le Nord-Ouest l'an dernier. C'est une des raisons pour lesquelles la colonisation marche si rapidement là-bas. A Québec, il nous faut attendre après les arpentages qui, loin de précéder le mouvement colonisateur, le suivent à peine. Il est temps que l'on avise à faire disparaître cette anomalie regrettable.

—

C'est étonnant de voir comme on n'entend plus parler du marquis Tseng, jadis si fameux et si à la mode, aux débuts de la guerre du Tonquin. Les journaux anglais, qui publiaient alors le nom de ce personnage dans chacune de leurs colonnes, sont absolument muets à son endroit maintenant. Qu'est-donc devenu le célèbre marquis ? Sa renommée de faux aloi aurait-elle sombré avec les jonques coulées sur le fleuve Rouge par les canonnières françaises.

—

Nous avons publié hier une dépêche portant que le décroissement graduel de la population en France, où le nombre des enfants dans les familles devient de plus en plus restreint, préoccupe beaucoup le gouvernement, et citant le cas d'un Français du nom de Moraud, qui vient de mourir à un âge très avancé, laissant après lui quinze enfants, soixante-cinq petits-enfants et trente-un arrière-petits-enfants. Ce fait, ajoutait-on, est si rare en France que le gouvernement, pour honorer la mémoire de ce brave homme et "pour encourager les autres" a fait frapper une médaille qui a été offerte à la famille.

Si le gouvernement canadien se mettait à suivre l'exemple du gouvernement français à cet égard, le ministre des finances n'aurait qu'à se bien tenir.

Evêché de Montréal,
23 avri l 84.

Monsieur l'abbé Louis Regourd, prêtre du Séminaire de Saint Sulpice, décédé ce matin à Notre-Dame, était membre de la société d'une messe.

T. HAREL, prêtre.
Chancelier.

L'INDEMNITÉ A QUEBEC

Discours de M. Tassé, M. P.

A LA CHAMBRE DES COMMUNES, LE 14 AVRIL 1884.

M. l'Orateur, à cette phase avancée de la session, je ne désire pas prolonger longtemps les débats. Cependant, je ne puis m'empêcher d'offrir quelques observations sur la question importante qui est en ce moment soumise à la Chambre. Je veux particulièrement relever quelques-unes des assertions plus ou moins étonnantes, faites par l'honorable député de Québec-Est (M. Laurier) à l'appui de la motion non moins étonnante qui a été proposée par le chef de l'opposition.

L'honorable député de Québec-Est nous a dit, en commençant son discours, pour s'excuser de passer sans silence certains points du discours de l'honorable Sécrétaire d'Etat, qu'il valait mieux laver son linge sale en famille. Eh bien, je me demande depuis quand mon honorable ami a des scrupules, des répugnances de ce genre ; car, il n'y a pas très longtemps, cet honorable député, sans provocation, sans preuve, sans aucune forme de procès, dénonçait ici même un homme qui a joué un rôle important dans la politique, et qui vient d'être élevé à une des plus hautes positions dans le pays, sur le banc judiciaire. Oui, l'honorable député faisait le procès de cet homme sans formalités, sans pièces justificatives, et maintenant, il déclare qu'il faut laver son linge sale en famille. Je crois qu'il a oublié aussi qu'il y a quelques années, dans cette Chambre même, il n'a pas craint de jeter l'insulte à la face des hommes publics de la province de Québec. Mon honorable ami ne niera pas la chose. Cependant, il vient proclamer ici qu'il faut savoir laver son linge sale en famille. Médecin, guérissez-toi-même !

C'est sans doute pour montrer son patriotisme, que non content d'appuyer par son vote la motion de l'honorable chef de l'opposition, il a en outre fait un discours excessivement étonnant à l'appui de cette motion. Il a osé soutenir une proposition qui dit virtuellement que la province de Québec obtient trop du gouvernement, alors que les journaux libéraux crient sur tous les tons que la province de Québec est indignement sacrifiée.

Je laisse à mon honorable ami le soin d'expliquer cette étonnante contradiction. On a vu des hommes comme Joseph Howe tonner dans cette Chambre contre l'injustice faite à leur province ; on a vu les députés de la Colombie-Britannique, de Manitoba, des Provinces Maritimes, élever la voix tour à tour pour soutenir les réclamations de leurs provinces, mais je crois que c'est la première fois que l'on entend un membre de cette Chambre déclarer que sa province reçoit trop. Assurément, mon honorable ami ne saurait être taxé de chauvinisme.

On nous dit que la province de Québec est traitée d'une façon exceptionnellement avantageuse. Cependant si l'on a fait une exception jusqu'à présent au sujet de la construction du Pacifique, Québec est cette exception. Dans les autres provinces traversées par le Pacifique, le chemin a été ou bâti ou subventionné par le gouvernement, tandis que Québec n'a pas reçu un seul sou pour la dédommager des frais de construction du Pacifique.

Par la loi de 1872, le terminus du Pacifique a été fixé sur les bords du lac Nipissing ; par la loi de 1874 ce terminus a été maintenu au même endroit. Eh bien ! qui, le premier, a mis dans l'acte du chemin de fer du Pacifique, en 1874, une clause disant que l'on pourrait subventionner dans la proportion de $12,000 par mille toute compagnie de chemin de fer qui établirait une correspondance, soit par la province d'Ontario, soit par la province de Québec, avec le terminus du Pacifique sur les bords du lac Nipissing ? C'est le gouvernement dont mon honorable ami a formé partie. Le premier ministre d'alors, le député de Lambton, disait dans le discours-programme qu'il prononçait à Sarnia à propos de son projet de relier la baie Georgienne avec le lac Nipissing :

"Ceci nécessitera la construction d'une courte ligne de chemin de fer depuis l'embouchure de la rivière Française à la baie Georgienne jusqu'à la rive sud-est du lac Nipissing et une subvention pour aider au prolongement des lignes existantes et projetées dans Québec et Ontario."

Je soutiens que mon honorable ami, que ses alliés politiques sont en contradiction avec leur politique, avec leur loi de 1874, en refusant aujourd'hui d'accorder à la province de Québec ce qui a été donné au Canada Central.

M. CASGRAIN : Ils ne l'ont pas refusé du tout.

M. TASSÉ : L'honorable député dit qu'il ne l'ont pas refusé du tout. Mais que font-ils donc à propos des résolutions soumises à cette Chambre ? Ils prétendent que la province reçoit trop.

Quelques DÉPUTÉS : Non, non.

M. TASSÉ : La conclusion logique, rigoureuse de la motion du chef de l'opposition est que la province de Québec est traitée d'une façon exceptionnelle. Si la motion du chef de l'opposition n'a pas cette signification, elle n'a pas sa raison d'être. C'est toujours, sous une forme ou sous une autre, le vieux cri de guerre du parti grit.

L'honorable député de Québec-Est n'a pas toujours eu autant de scrupule, lorsqu'il formait partie du gouvernement Mackenzie. Dans ce temps-là, il n'a jamais hésité à voter des montants considérables pour les autres provinces, et je ne vois pas pourquoi il montre autant de répugnance à accepter un subside pour la sienne. Je suis étonné qu'il ne veuille pas prendre une part du gâteau ministériel. Lorsqu'il était sur la banquettes du trésor, il y a déjà quelques années, et il pourrait peut-être s'écouler encore quelques années avant qu'il y revienne, non-seulement il a voté la loi qui accordait $12,000 par mille aux chemins de fer qui feraient la correspondance avec le lac Nipissing, mais il a voté en même temps $2,890,000 pour construire l'embranchement de la baie Georgienne. Il a voté $3,000,000 en faveur du Northern Railway, qui est appelé à devenir une correspondance du Pacifique par voie de Gravenhurst. Il a voté, l'année dernière, $12,000 par mille pour le chemin de fer de Callandar à Gravenhurst, ce qui fait la somme de $8,650,000, et il dit qu'Ontario est maltraité en ce qui concerne le Pacifique. Mais ne savons-nous pas que 650 milles du Pacifique se trouvent dans Ontario, tandis qu'il n'y en a pas un seul mille dans la province de Québec ? Et, on veut faire croire que la province d'Ontario est maltraitée.

Comme l'a dit l'autre jour l'honorable ministre des chemins de fer, il a été dépensé, ou il va être dépensé $20,000,000 dans la province d'Ontario, pour la construction du Pacifique, et on vient nous dire que la province d'Ontario est maltraitée. De plus, si Ontario gagnait son procès et réussissait à étendre ses frontières, nous aurions encore $10,000,000 à dépenser dans cette province ; et cependant, pour nous empêcher de rendre justice à Québec, on affirme que les intérêts des autres provinces sont sacrifiés. L'honorable député de York-Est a admis lui-même, en 1873, dans un discours qu'il a fait au sujet du Canada Central, que l'on avait beaucoup fait dans le passé pour la grande province d'Ontario. Voici ses propres paroles :

"Je remarque que les députés de Québec considèrent que l'arrangement n'est pas équitable pour Québec tandis que ceux d'Ontario sont d'avis qu'il nuira à Ontario. Dans ces circonstances je suis d'avis que le gouvernement peut prétendre avoir trouvé un juste milieu. Je ne songe pas un seul instant à nier que ce chemin était destiné dans le principe à servir de raccordement à la fois prompt et rapide entre l'Est et l'Ouest. Ce fut là le seul objet de sa construction. J'ai déjà signalé le fait que le gouvernement a abondamment subvenionné les entreprises exécutées dans Ontario les années précédentes."

L'autre jour encore, nous avons voté $1,250,000 pour acheter un chemin de fer, non pas cette fois dans l'Ouest, mais dans l'extrême Est, dans la province de la Nouvelle-Ecosse : le chemin de fer de Truro à Pictou et le chemin de fer connu sous le nom de "Eastern Extension." Cette voie est appelée à devenir le prolongement oriental de la ligne du Pacifique. Nouvelle preuve que la politique du gouvernement est une politique large, qui a pour but de traiter également, autant que possible, toutes les provinces, toutes les parties de la Confédération.

En désespoir de cause, le député de Québec-Est a voulu persuader cette Chambre, l'autre jour, que le chemin de fer du Nord, bâti par le gouvernement de Québec, n'était qu'un chemin provincial, qui ne pouvait pas être considéré comme une partie de la ligne du Pacifique. Je crois que mon honorable ami a dit cela.

M. LAURIER : Non.

M. TASSÉ : Vous n'avez pas dit cela ?

M. LAURIER : Non ; ce que j'ai dit, c'est qu'il avait été construit comme un chemin purement provincial sur la proposition du gouvernement de Québec.

M. TASSÉ : Je croyais mon honorable ami beaucoup plus au fait de ce qui se passe dans la province de Québec. S'il l'ignore, je vais lui apprendre que même avant que le chemin de fer du Nord fût bâti, on le considérait comme le premier anneau de la grande chaîne du Pacifique. De fait, cette province a été l'une des premières à faire germer le projet de cette entreprise nationale, donnant ainsi une nouvelle preuve que c'est peut-être là où l'on remue le plus d'idées à défaut de millions. Et, si mon honorable ami veut des preuves, je puis lui en fournir. Le 17 février 1872,—on voit qu'il y a longtemps de cela, il y a douze ans,—il n'y avait pas encore un rail de chemin de fer sur les bords du Saint-Laurent ou sur les bords de l'Ottawa, là où devait se construire le chemin de fer du Nord. Or, ce jour-là fut donné à Saint-Jérôme un grand banquet auquel étaient présents sir Hugh Allan, M. Chapleau, M. Thomas White, et plusieurs autres hommes politiques distingués. Dès cette époque, on parlait du chemin de colonisation du Nord comme du premier anneau de la grande ligne du Pacifique. Voici un passage d'un discours que prononçait dans cette circonstance, avec son éloquence ordinaire, l'honorable M. Chapleau :

"Parmi ces entreprises le chemin de colonisation du Nord occupe, je pourrais le dire, une des premières places, par l'importance que lui donne la perspective du chemin du Pacifique, dont il sera le premier chaînon. La colonisation de l'immense vallée de l'Ottawa dépend aussi pour son avenir de la construction de ce chemin. Et quel champ immense pour l'agriculture, le commerce, l'industrie, que cette vallée où des millions d'hommes pourraient trouver la vie et la prospérité.

Ecoutons maintenant ce que disait mon honorable ami, le député de Cardwell :

"Cette entreprise a droit à notre appui comme moyen de développement du pays entre Montréal et les montagnes en arrière de Saint-Jérôme. Mais j'avouerai qu'elle a particulièrement droit à l'appui de la population de Montréal pour des fins de plus haute importance. En effet, cette voie ferrée a pour but de relier, par une route directe et indépendante, la région de l'Ottawa, le contrée du lac Huron et du lac Supérieur, les fertiles vallées du Nord-Ouest et de la Colombie-Anglaise, au delà des Montagnes Rocheuses, avec le grand port océanique de Montréal, métropole commerciale du Canada.

M. le curé Labelle tenait un langage encore plus énergique :

"Il y a trois ans, on se moquait de moi lorsque je me déclarais hautement en faveur du chemin à lisses de bois, mais je répondais à ceux qui me parlaient ainsi avec dédain : Rira bien qui rira le dernier. Quel a été le résultat ? Non-seulement, nous avons un chemin de Montréal à Saint-Jérôme, mais un grand tronc partant de Québec, sur la rive nord du Saint-Laurent, ira sillonner tout le pays qui s'étend jusqu'à Ottawa pour aboutir à l'océan Pacifique. Dès cette époque, pourtant, je songeais au chemin du Pacifique, et j'écrivis à ce sujet à sir George E. Cartier, qui promit de tenir compte de mes notes. J'ai toujours eu pour ambition de voir se construire un Grand-Tronc dans le Nord, qui serait le premier anneau de la grande route internationale et qui contribuerait immensément à développer le commerce, l'industrie, l'agriculture et la colonisation.

"Le gouvernement fédéral ne peut pas faire autrement, (venir en aide à nos chemins de fer) car sir George E. Cartier, lors d'une grande assemblée, tenue à Montréal, a déclaré que le considérait le chemin de Colonisation du Nord comme le premier anneau de la chaîne qui doit relier l'Atlantique au Pacifique. Prétendre qu'il lui est opposé serait faire injure à son caractère. Tout véritable homme d'Etat doit suivre une ligne de conduite nationale, et sans cela il est indigne que la direction des affaires du pays. Et l'on pourrait dire de tout homme qui s'opposerait à l'entreprise que son astre a pâli."

Empruntant le langage que je viens de citer, je puis dire aussi que l'astre du député de Québec-Est a pâli dans cette circonstance. Pour tâcher d'expliquer, —je ne dirai pas de justifier, car c'est impossible,—pour tâcher d'expliquer sa conduite et mettre le parti conservateur en contradiction avec les résolutions, il a cité une résolution proposée par l'honorable député de Lotbinière dans la Chambre de Québec en 1875. M. Joly disait :

"Je regrette que le gouvernement n'ait pas pris l'attitude qu'il devait prendre au sujet des réclamations de la province, le chemin de fer de la rive Nord n'est-il pas celui de colonisation du Nord étant des annexes de la chaîne du Pacifique."

Cependant, cette proposition est aujourd'hui combattue par l'honorable député de Québec-Est.

....."et comme tel il aurait dû être subventionné par les autorités fédérales, de la même manière que l'embranchement de la baie Georgienne et le chemin de fer du Canada Central. Je propose secondé par M. Marchand :

"Que cette chambre est d'opinion qu'après les grands sacrifices faits par la province de Québec pour venir en aide à ces deux entreprises, le gouvernement fédéral devrait lui venir en aide, vu que le chemin de fer de la rive Nord et celui de Montréal, Ottawa et Occidental font partie de la grande ligne du Pacifique."

C'est ce que nous disons aujourd'hui. Nous sommes parfaitement d'accord avec le député de Lotbinière, tandis que lui et l'honorable député de Québec-Est, qui appartiennent au même parti, paraissent être aux antipodes sur cette question.

M. LAURIER : Il y a cette différence, que dans ce temps-là vous ne vouliez rien, et maintenant vous voulez tout.

M. TASSÉ : Rien de plus exact. Le parti conservateur a combattu cette motion, pour la meilleure des raisons, comme l'a dit l'honorable député de Jacques-Cartier (M. Girouard). Il n'a pas voulu voter pour cette motion, d'abord parce qu'elle fut présentée comme motion de non-confiance dans le gouvernement. La seconde raison, l'honorable député s'est bien gardé de la faire connaître ; mais il aurait dû la donner, s'il avait voulu faire de l'histoire impartiale. Quelle était cette raison ? L'année précédente, la législature de Québec avait adopté unanimement une requête au gouvernement fédéral, dans laquelle elle demandait que le terminus du Pacifique, sur les bords du lac Nipissing, et que le prolongement du Pacifique, du lac Nipissing à Ottawa, ne fussent pas localisés avant de faire une exploration qui déterminât la question de savoir si le côté nord ou le côté sud d'Ottawa était le plus avantageux. On pourrait croire qu'une requête adoptée par une Chambre aussi importante, adoptée par les deux partis à l'unanimité, aurait reçu du gouvernement d'Ottawa la considération à laquelle elle avait droit. Mais au lieu de cela, la requête aurait probablement été mise aux oubliettes, si l'honorable M. Masson, qui était alors l'un des chefs de l'opposition, n'eut demandé de ses nouvelles. L'honorable député de York-Est répondit qu'il ne savait même pas que cette requête avait été présentée. Voici un extrait du *Hansard* du 5 mars 1875, pour prouver ce que j'avance.

"M. MASSON. Le gouvernement n'a-t-il pas reçu une pétition de la législature locale ?

"M. MACKENZIE. Nous n'en avons reçu aucune.

"M. MASSON. L'honorable monsieur ne sait-il pas qu'il y a une telle pétition ?

"M. MACKENZIE. Je ne le sais pas.

"M. MASSON. Je suis fâché de voir que l'honorable monsieur ne suive pas mieux les événements publics."

En effet, c'était un fait public que la législature de Québec avait adopté une pétition, à l'unanimité, demandant que la province de Québec fut traitée d'une façon équitable au sujet du prolongement du chemin de fer du lac Nipissing à Ottawa.

Mon honorable ami n'a pas dit non plus que cette requête fut accueillie avec le dernier mépris par un libéral important, feu l'honorable M. Holton, qui déclara que ce document ne valait pas le papier sur lequel il était écrit et qu'il provenait d'une chambre "moribonde et déshonorée." Il n'a pas dit aussi que le député de Québec-Est loin de défendre l'honneur de sa province, donna à cette insulte inavouable toute l'autorité de son nom. Nier lui serait impossible car ses paroles sont inscrites au *Hansard*. Et c'est là l'homme qui nous invite à laver notre linge sale en famille !

L'honorable député de Québec-Est a cru prudent de ne pas citer les discours des chefs conservateurs qui ont combattu la motion de M. Joly. Cela n'eut pas fait son affaire, ainsi que l'on pourra en juger par quelques extraits. D'abord, voici un passage du discours de l'honorable M. Angers, qui était le *leader* de l'Assemblée législative, et dans lequel il explique pourquoi il refusait d'adopter l'amendement de l'honorable député de Lotbinière. Je l'emprunte au compte-rendu de la *Gazette* de Montréal :

"Il fit allusion à la requête de l'Assemblée, adressée au parlement fédéral, et exprima l'opinion qu'elle n'avait guère été lue. L'honorable M. Holton a prétendu qu'elle ne devait pas être considérée vu qu'elle venait d'une chambre moribonde. Le député de Terrebonne aux Communes a insisté sur la demande, mais M. Mackenzie n'a pas voulu y consentir. Il soutient de plus qu'en face des actes du gouvernement fédéral la province de Québec n'a pas de justice à attendre d'Ottawa aussi longtemps qu'elle n'aura pas revers du gouvernement de la-bas."

C'est ce qui a été fait depuis. Les conservateurs ont chassé les libéraux du pouvoir, et la province de Québec se trouve sur le même pied que les autres provinces. Citons maintenant ce que disait M. Taillon qui est le *leader* actuel de l'Assemblée législative :

"Il déclare que ce qu'on a réclamé l'an passé du gouvernement fédéral n'est pas de l'argent mais un droit ; la demande était juste et méritait le n'être pas accueillie avec mépris mais bien différemment. Je revendique pour la province le droit de critiquer la détermination du parlement d'Ottawa, et j'ajoute que vu qu'il n'y a rien de changé dans la composition de ce dernier, il n'y pas plus de chance aujourd'hui d'avoir justice que par le passé."

Et l'honorable M. Church qui était alors le trésorier de la province, blâmait l'action du gouvernement fédéral en termes encore plus énergiques :

"Je ne prétends pas être un expert en matières de chemin de fer, mais il y a quelque chose qui m'a frappé dans la conduite du gouvernement d'Ottawa au sujet du chemin du Pacifique. Le gouvernement d'Ottawa a traité la compagnie du chemin de fer Canada Central, avec la plus grande générosité, mais il a traité le chemin de fer de colonisation du Nord avec le même esprit qu'il traite toutes les entreprises de la province de Québec."

Non-seulement les députés de la province de Québec n'étaient pas adverses à une subvention du gouvernement fédéral, ce qui aurait été aussi absurde que contraire aux meilleurs intérêts de la province ; mais quand mon honorable ami le secrétaire d'Etat devint premier ministre de la province de Québec, il adressa un mémoire au gouvernement fédéral, lui demandant précisément une indemnité égale à celle qui avait été accordée au Canada Central.

M. BLAKE : En quelle année ce mémoire a-t-il été présenté ?

M. TASSÉ : En 1880. Voici ce que le premier ministre de Québec disait dans ce mémoire :

"Je crois qu'il est de mon devoir de vous informer que l'on ne fait une offre de $6,450,000 pour notre chemin de fer provincial, tel que le chemin sera après la complétion du pont de Chaudière. Dans ces circonstances, j'espère que vous me permettrez de vous demander : lo Si votre gouvernement serait disposé à garantir à notre province, comme prix de notre chemin, un montant déterminé qui vous permettrait de le rémunérer au cynicat comme une portion du grand chemin du Pacifique canadien ?"

Ce passage montre que le gouvernement de Québec a toujours été disposé à vendre le chemin de fer du Nord au Pacifique par l'entremise du gouvernement fédéral. Mais continuons :

"2o Si vous croyez que le syndicat serait disposé à nous offrir un prix plus élevé que celui que je viens de mentionner pour l'achat ou des conditions plus avantageuses pour l'affermage de notre chemin de fer provincial.

"3o Si dans le cas où le gouvernement de Québec garderait son chemin de fer [Q. M. O. et O]. vous seriez disposé à recommander au gouvernement d'Ottawa l'octroi d'un bonus égal à celui accordé au Canada Central, à la condition que les arrangements de parcours soient les mêmes en faveur du chemin de fer du Pacifique canadien que ceux imposés au Canada Central."

Nous avons dans ce document la preuve que ce n'est pas d'aujourd'hui que la subvention de $12,000 par mille en faveur du chemin de fer du Nord a été demandée par des conservateurs. Ils n'ont pas attendu cette session pour soumettre au gouvernement leur réclamation puisque dès 1880, l'honorable M. Chapleau, qui était alors chef du gouvernement provincial, demandait l'indemnité même que nous sommes appelés à voter aujourd'hui.

Un autre argument de l'honorable député de Québec-Est contre l'indemnité à Québec est que déjà la province a reçu, ou doit recevoir du Pacifique le prix d'achat pour la section entre Montréal et Ottawa. Cette prétention, pour être soutenable, devrait au moins pouvoir s'appuyer sur le fait que le gouvernement fédéral aurait donné au Pacifique les fonds nécessaires pour acheter ce chemin. Nous savons que le gouvernement fédéral n'a pas fourni un sou du prix d'achat du chemin de fer pour la section de Montréal à Ottawa, et, pour une très bonne raison ; le chemin est vendu pour la somme de $3,600,000 ; pendant six ans, la somme de $100,000 par année, avec intérêt de 5 pour cent, doit être payée au gouvernement provincial, et il pourra s'écouler vingt ans, avant que la balance, $3,000,000, soit exigée du Pacifique. Il est donc évident que le gouvernement fédéral n'a pu encore donner un seul sou au Pacifique canadien pour lui permettre d'acheter le chemin ou partie du chemin du Nord.

J'ai remarqué que l'honorable chef de l'opposition et son lieutenant le député de Québec-Est, se sont moqués de la fermeté qu'ont montrée les députés conservateurs de la province de Québec sur cette même question. Evidemment, nos honorables amis ne sont pas accoutumés à autant d'indépendance de la part de la petite phalange rouge qui les entoure.

Mon honorable ami a même cité un article de la *Minerve*, dans lequel la députation conservatrice est félicitée de l'énergie qu'elle a déployée dans cette circonstance. Je ne sache pas qu'il y ait un seul mot à retrancher de cet article. Quand à lui, je regrette que ses organes n'aient guère eu l'occasion de le féliciter plus souvent de son patriotisme et de son indépendance. Il est même un journal à Montréal que mon honorable ami a probablement oublié de citer sur l'indépendance que doivent montrer de temps à autre les députés, à quelque parti qu'ils appartiennent. Ce journal dans lequel il a même écrit, je crois, s'appelle la *Patrie*.

M. LAURIER : Je n'ai jamais écrit une ligne dans la *Patrie*.

M. TASSÉ : Dans tous les cas, la *Patrie* est votre organe, n'est-ce pas ?

M. LAURIER : Non, je ne peux pas dire cela.

M. TASSÉ : Je voudrais bien voir ici M. Beaugrand, le directeur du journal, pour entendre la déclaration de l'honorable député.

M. LAURIER : Si l'honorable député prétend que la *Patrie* est mon organe personnel, je lui dirai que ce n'est pas le cas, mais je ne prétends pas dire qu'elle n'est pas l'organe du parti libéral dans la province de Québec.

M. TASSÉ : Je n'ai pas dit que la *Patrie* était votre organe personnel, mais je supposais que mon honorable ami était plus ou moins identifié au parti libéral dans la province de Québec. Je pensais qu'il était le chef du parti libéral dans la province. Si ce n'est pas lui c'est peut-être le député de l'Islet (M. Casgrain). Ce doit être l'un ou l'autre, ou peut-être les deux réunis ; il n'y a pas trop de deux pour une tâche aussi importante.

Puisque mon honorable ami aime tant à citer des gazettes dans cette Chambre, il aurait pu signaler un passage de la *Patrie* de Montréal, en date du 28 novembre 1880. Voici ce qu'elle disait :

"M. Dorion, bien que servant sous la direction de M. Mackenzie, était réellement le chef du parti. Sa retraite du cabinet fut bientôt suivie de celle de MM. Fournier et Letellier. Il est inutile de rappeler les événements qui ont suivi, le pouvoir étant aux mains de MM. Mackenzie et Cartwright, sans aucun contrôle."

Voilà l'opinion de l'organe de mon honorable ami sur le rôle indépendant et patriotique qu'il a joué alors qu'il était membre du gouvernement Mackenzie. Mais ce n'est pas tout. Dans cette même ville d'Ottawa, il y a un journal grit, le *Free Press*, dans lequel mon nom se trouve de temps à autre mentionné, d'une façon qui n'est pas toujours élogieuse. Le 12 octobre 1878, ce journal disait :

"La *Gazette* de Montréal dit que le parti libéral de Québec n'a pas ajouté à la force et à l'éclat du parti dans le parlement fédéral dans les cinq dernières années. Cette assertion est un peu exagérée, car il en est peu qui nieront que M. Dorion n'ait apporté un surcroit de force et d'éclat à ce parti. Les observations de la *Gazette* pourraient s'appliquer à la situation des deux dernières années pendant lesquelles les nouveaux ministres qui sont entrés dans le cabinet ne lui appartenaient pas toujours de la force et de la respectabilité."

Je ferai exception avec grand plaisir pour ce qui concerne la respectabilité de mon honorable ami. Mais je demanderai la permission de ne pas pousser plus loin mes réserves. Voilà ce que pensaient les amis de l'honorable monsieur du rôle qu'il a joué comme ministre alors qu'il faisait partie du gouvernement Mackenzie.

L'honorable chef de la gauche parlant d'un petit parlement,—pour me servir de son langage,— qui se serait tenu dans une autre salle de l'édifice, a cru très inconvenant qu'un certain nombre de députés conservateurs se soient réunis pour discuter ce qu'il y avait de mieux à faire dans l'intérêt de leur province. Je ne vois rien d'inconvenant en cela. Ils ont pu perdre quelques jets de l'éloquence libérale, mais c'est une perte qui est réparable. Ils se sont réunis, et pourquoi ? Le gouvernement venait de soumettre à la députation une demande de voter $30,000,000 pour régler d'une façon définitive la question du Pacifique. Persuadés qu'ils avaient de justes réclamations, les représentants de Québec demandèrent qu'on les prit en considération puisqu'elles se rattachaient à cette grande entreprise.

M. BLAKE : Were you one of them ?

M. TASSÉ : Quoique je ne sois guère obligé de satisfaire la curiosité de mon honorable ami, je n'ai pas la moindre objection à lui dire que j'en étais un.

M. BLAKE : I thought he was a member of Ontario, not of Quebec.

M. TASSÉ : A ce compte mon honorable ami et les autres députés d'Ontario ont bien tort de s'occuper des affaires des autres provinces. Mais le rôle qui nous est assigné est beaucoup plus large. Nous sommes ici pour traiter non pas d'affaires de clocher, mais des intérêts de tout le Dominion. Mon honorable ami se place, je le regrette, pour un homme qui a une si grande réputation, à un point de vue purement provincial. Il fait du *sectionalisme*, lui qui ne cesse de s'en défendre.

M. BLAKE : Pas du tout.

M. TASSÉ : Vous me reprochez

TELEGRAPHIE

Service spécial de LA MINERVE

LEGISLATURE DE QUEBEC

Assemblée Législative

Québec, 23 avril 1884.

La séance est ouverte à 3 heures.

Les bills suivants sont déposés :

L'honorable M. LYNCH — Bill pour amender et refondre les lois de chasse.

L'honorable M. MARCHAND — Bill pour amender l'acte concernant le notariat.

Bill pour amender l'article 885 du code civil.

M. GAGNON—Bill pour amender l'Acte concernant les douaires et servitudes.

M. CHARLEBOIS—Bill pour favoriser le développement de l'agriculture et empêcher que les ruches ne soient saisies.

M. BOYER demande un état indiquant le nombre de toutes les paroisses et municipalités dans cette province.

M. GAGNON insiste pour que ce rapport soit préparé avec le plus grand soin, car que les renseignements fournis à ce sujet jusqu'à présent ne sont pas exacts.

L'honorable M. TAILLON fait observer que, dans plusieurs cas, il est difficile de définir d'une manière exacte les limites de certaines paroisses, dont quelques-unes ont été érigées civilement, tandis que d'autres ont été érigées canoniquement.

En réponse à M. Marion, l'honorable M. TAILLON dit que la commission des juges de paix de l'Assomption, nommés jusqu'à la date du 31 mai 1883, a été révoquée.

L'honorable M. MERCIER demande copie de la correspondance ayant trait au tarif des registrateurs.

Cette proposition soulève une discussion assez vive, et plusieurs députés soutiennent que le tarif des registrateurs a été réduit.

M. STEPHENS soutient le contraire et dit que l'on payait à Montréal $30 pour l'enregistrement de documents qui ne coutrait pas plus de $2 à New-York.

M. McSHANE s'oppose à ce que l'on diminue les émoluments du registrateur de la division Ouest, à Montréal. M. Ryland, dit-il, remplit à la satisfaction générale les devoirs de sa charge, et on ne doit pas commettre une injustice à son égard pour permettre au gouvernement de récompenser ses propres amis.

M. McShane voudrait que l'on adoptât un tarif uniforme pour toute la province.

Après un long discours de M. Mercier, la motion est adoptée.

M. MARTIN demande copie du rapport de M. Bureau sur l'exploration faite par ce dernier dans le comté de Bonaventure.—Adopté.

L'honorable M. MERCIER propose que par considération pour la population d'origine anglaise, la Chambre s'ajourne à six heures, vu que c'est aujourd'hui la fête nationale des Anglais.

L'honorable M. LYNCH dit que bien qu'il n'appartienne pas à la nationalité anglaise, il est sensible à la proposition du chef de la gauche, que le gouvernement accepte avec plaisir.

Il suggère de consacrer, avant l'ajournement, quelques instants à la discussion des bills privés.

L'honorable M. TAILLON parle dans le même sens que le commissaire des terres, faisant allusion à l'énergie et à l'esprit d'entreprise déployés par nos concitoyens d'origine anglaise.

Les bills privés suivants, après avoir été approuvés par le comité général de la Chambre sont lus une troisième fois, puis adoptés :

Bill pour constituer légalement la compagnie maritime et industrielle de Lévis —M. LEMIEUX.

Bill pour autoriser le recteur et les marguillers de l'église Saint-Jean l'Evangéliste, Montréal, à contracter un emprunt et à hypothéquer l'emplacement de la dite église et les édifices qui y sont érigés—M. STEPHENS.

Bill pour amender l'Acte 13 Vict. chap. 61, adopté par le parlement de l'ancienne province du Canada. — L'honorable M. LYNCH.

Bill pour amender certains actes se rapportant à l'incorporation de la ville de Berthier.—M. ROBILLARD.

Quelques bills sont lus une seconde fois, entre autres le bill pour constituer légalement La compagnie Royale d'électricité.

La Chambre s'ajourne à six heures.

DEPECHES DE NUIT

CANADA

Marque de sympathie

Ottawa, 23—Lorsque le corps de madame Bowell, décédée dernièrement en Californie, aura été transporté à Belleville, les employés du ministère des douanes y enverront une couronne d'immortelles comme marque de sympathie pour leur chef, l'honorable M. Bowell.

La fête Saint George

La fête Saint George a été observée aujourd'hui par les citoyens d'origine anglaise. Ce soir un banquet a été donné au "London Chop House," auquel assistaient les présidents des autres sociétés nationales.

L'honorable M. Pope

—L'honorable M. Pope, ministre de l'agriculture, qui est actuellement dans les cantons de l'Est, reviendra en cette ville la semaine prochaine.

—L'honorable M. Kirkpatrick est parti pour Kingston, et l'honorable M. Miller, pour Halifax.

CONSIGNATION

PAR LE STEAMER *PARISIAN*

Nous venons de recevoir, en consignation, pour le commerce de la présente saison, deux caisses de marchandises de haute nouveauté, contenant les articles suivants :

Mirets perlés,
Mirets en braid,
Mirets en chenille,
Franges en soie,
Franges en chenille,
Boutons en métal,
Boutons français,
Boutons de fantaisie,

et une quantité considérable de garnitures et d'ornements nouveaux.

Nous invitons nos pratiques à venir visiter ces marchandises qui ont été choisies parmi ce qu'il y a de plus nouveau, pour les garnitures de robes et de manteaux de printemps, et que nous détaillons à la moitié de leur valeur.

DUCLOS FRÈRES,
Coin des rues Sainte Catherine et Saint André.

Association Saint-Jean-Baptiste

Séance du 23 avril 1884.

Présidence de l'honorable T. J. J. Loranger.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Le secrétaire donne lecture du programme suivant, adopté par le comité du congrès.

PROGRAMME DU CONGRÈS NATIONAL

I

Première séance, le 24 juin à 8 heures p.m.

Discours d'ouverture par le président du congrès, l'honorable P. J. O. Chauveau.

Sujet ; *Intérêts religieux et moraux*

DÉVELOPPEMENTS :—1o Affirmation solennelle de l'attachement inébranlable des franco-canadiens à la foi catholique ;

2o Reconnaissance des principes catholiques comme base de notre nationalité et comme élément de conservation et de développement ;

3o Conservation de l'union entre le peuple et le clergé ;

4o Création et développement des œuvres catholiques dans tous les centres où quelques groupes de franco-canadiens résident.

II

Deuxième séance, le 26 juin, à 9 heures et demie a. m.

Sujet : *Intérêts nationaux et sociaux*

DÉVELOPPEMENTS :— 1o Nos droits et nos devoirs :

2o Affirmation de nos droits comme premiers occupants du sol ;

3o Nos droits reconus par les capitulations de Québec et de Montréal, le traité de Paris, l'acte de Québec et les diverses constitutions subsequentes, comprenant la constitution fédérale ; les droits qui sont inhérents à la qualité de sujet britannique, et les devoirs qui sont la corrélation de ces droits ;

4o Le système représentatif, le gouvernement responsable, l'autonomie provinciale, la liberté des cultes et la liberté bien entendue de la presse ;

5o Notre langue, nos institutions et nos lois ;

6o La nécessité de perpétuer par des monuments, des inscriptions et des statues, la mémoire de nos grands hommes et les faits glorieux de notre histoire.

III

Troisième séance, le 27 juin, à 9 heures et demie a. m.

Sujet : *Colonisation, Emigration, Rapatriement, Agriculture.*

IV

Quatrième séance, le 27 juin, à 8 heures p.m

Sujet : *Intérêts littéraires et artistiques*

Tournoi littéraire en prose et en vers.

Pièces de circonstance.

Discussion : Les sciences, les arts et les lettres.

DÉVELOPPEMENTS : — 1o Notre littérature nationale ;

2o Perfectionnement de l'instruction publique et en particulier amélioration de la condition de l'instituteur ;

3o Etude de notre histoire ;

4o Encouragement des études propres à favoriser notre commerce, nos industries et nos manufactures ;

V

Cinquième séance, le 28 juin, à 9½ a. m.

Cette séance sera consacrée exclusivement aux Acadiens et aux Canadiens émigrés.

Projet d'organisation de toutes les sociétés Saint-Jean-Baptiste en une société générale, sous une forme fédérative, chaque société devant conserver son caractère particulier et son autonomie.

Des intérêts religieux, matériels et intellectuels de la race franco-canadienne établie à l'étranger, c'est-à-dire en dehors de la province de Québec.

M. Marcellin Noel propose, appuyé par M. Corriveau, que MM. G. Boivin et Isidore Durocher, soient admis membres du comité de l'édifice.—Adopté.

Sur proposition de M. A. A. Beauvais, appuyée par M. A. Foisy, M. le Dr Leyhon est admis membre du comité de la procession.

Il est ensuite proposé par M. D. Lacroix, appuyé par M. R. de Martigoy, qu'à l'avenir il ne sera pas loisible à cette assemblée d'ajouter de nouveaux membres aux divers sous-comités, si ce n'est à la demande des comités eux-mêmes.

Adopté sur division.

M. Jérémie Perrault propose, que l'honorable T J J Loranger, le président, et M. Edmond Lareau, le secrétaire, soient priés d'aller en délégation à Worcester, pour rencontrer des représentants des diverses sociétés Saint-Jean-Baptiste de la Nouvelle-Angleterre ; que les dépenses de voyage de ces MM. soient soldées par la société—Adopté.

M. J. Perrault informe l'assemblée que depuis la dernière séance il a rencontré le secrétaire du comité de l'Exposition, et qu'il a été entendu que les bâtiments pourraient être utilisés comme dortoirs.

M. Guillaume Boivin suggère que les corps de métiers devraient s'organiser pour recevoir nos compatriotes des Etats-Unis. Il serait laissé à chacun d'eux le choix des moyens convenables pour atteindre cette fin.

Proposé par M. M. Noel, appuyé par M. F. Benoit.

Que le comité des invitations reçoive instruction de cette assemblée d'inviter les hauts dignitaires ecclésiastiques et civils, comprenant le gouverneur général, le gouverneur de la Province, les évêques, les ministres fédéraux et locaux, les sénateurs et les conseillers législatifs, les députés fédéraux et locaux et la magistrature, d'assister aux fêtes du cinquantième anniversaire de la Société Saint Jean Baptiste.

Adopté.

M. B. O. Turgeon, secrétaire du comité des finances dépose le rapport suivant, qui est adopté :

" Le Comité des Finances et des Amusements à l'honneur de faire rapport.

" Que, après avoir sérieusement étudié la question de l'élection d'une personne figurant le Roi de la Cavalcade, il en est venu à choisir et à recommander le mode de trois candidats pour toute la ville.

" Que, en adoptant ce mode de trois candidats pour toute la ville il avait en vue d'offrir la même chance de succès aux trois différentes classes de la Société savoir les professions libérales, le commerce et l'industrie.

" Il recommanderait aussi que le choix de ces trois candidats se fasse, autant que faire se pourra, par les trois Divisions électorales de la ville, c-a-d les divisions Centre, Est et Ouest.

" Le comité, toutefois, n'exige pas, vu les difficultés que l'on rencontre à tout instant, que le choix des candidats, se fasse tel qu'il est suggéré.

Le travail que votre comité a fait pour arriver à faire ce rapport, lui a fourni beaucoup d'occasions de parler du sujet ; il l'a même mis en lieu de s'assurer des candidats.

Or, si vous voulez me le permettre je vous offrirai les trois personnes dont les noms suivent, savoir :

M. Noé Bourassa, boucher, demeurant dans la division Est, M. Boisseau marchand de la rue Saint Laurent, division centre et M. Frédéric L'Allemand, marchand de fer de la division Ouest.

" Comme vous le voyez M. Bourrassa doit représenter l'industrie, M. Boisseau—représente le commerce et M. Lallemaud représente les professions libérales.

" Votre comité recommande que le tableau de la cavalcade et une médaille d'or soient offerts en cadeau à l'heureux candidat, et d'autres médailles d'or aux candidats moins heureux.

" Votre comité propose le mode de votation qui suit :

" Que des polls soient ouverts dans différentes parties de la ville, ou au moins dans chaque paroisse ;

" Que, à chaque poll, trois boîtes ou troncs, dont un pour chaque candidat, soient placés pour recevoir les votes ;

" Que chaque vote soit donné par un dépôt de cinq centins dans le tronc portant le nom du candidat pour qui l'on veut voter ;

" Que la date de telle votation soit fixée au 4 mai prochain, dimanche, telle votation devant durer huit jours et se terminer le 11 mai, dimanche soir, à 10 heures ;

" Que la garde des troncs soit confiée aux présidents et trésoriers des différentes paroisses, et que ces messieurs soient tenus d'apporter ces troncs au bureau central lundi, à 10 hrs a.m, le lendemain de la clôture du poll, et de les ouvrir en présence du trésorier général, des présidents des sections, du président général et du secrétaire général, et que le résultat soit publié aussitôt dans les journaux de la ville. Rapport en sera fait à la séance du mercredi suivant ;

" Le comité se charge de fournir des troncs et de surveiller l'élection."

Après l'adoption de ce rapport, la séance a été levée et l'assemblée s'est ajournée à huitaine.

EDMOND LAREAU,
Secrétaire.

COMITÉ DE LA PROCESSION

Le comité de la procession s'est réuni hier après-midi.

M. L. P. Hébert a soumis les croquis des chars allégoriques qu'il avait été requis de préparer, et sauf quelques légères modifications, ils furent adoptés.

En voici la nomenclature :

Une " cabane de sauvages dans la forêt ", " François Ier donnant à Jacques-Cartier pouvoir d'organiser une flotte pour la découverte du Canada ", la " Grande Hermine ", la " première maison en Canada ", " Champlain ", " Maisonneuve ", " Dollard et ses compagnons ", les " Découvreurs ", " De Salaberry et les voltigeurs ", " l'Industrie ", " Duvernay " et " Saint Jean-Baptiste."

Comme on le voit, il n'y aura pas plus d'un char par paroisse, et les présidents des sections seront invités à s'en faire la distribution mardi soir.

COMMUNICATION

M. le Rédacteur,

La loterie excite la mauvaise humeur de la presse anglaise. On oppose le principe de la loi comme immoral. Quand les protestants détruiront l'organisation de la Bourse, alors nous croirons à leur sincérité.

Que de bonnes œuvres se font par des loteries ou sur le principe des loteries et dont on recueille les bons résultats sans proférer la moindre plainte.

Oblige-t-on les protestants d'acheter des billets de loterie et lorsqu'ils sont pleinement libres sous ce rapport, pourquoi veut-on imposer leur volonté à ceux qui désirent encourager [illegible] par ce moyen que ne réprouve nullement la same morale.

L'ouvrage de théologie de Gury est classique dans les écoles catholiques du monde entier ; c'est la doctrine de Saint Liguri que l'on peut suivre *inoffenso pede* d'après la déclaration du Saint Siège ; il est enseigné à Rome, dans les institutions patronées par le Pape, et cet auteur nous dit que les loteries sont licites.

C'est pour cette raison que l'Eglise catholique ne condamne pas les loteries honnêtement conduites.

Il n'est donc pas surprenant d'apprendre que multitude de loteries ont été faites à Rome sous l'œil vigilant du Pape et que son cardinal-vicaire surveillait le tirage au sort.

Que d'hommes éminents, sages, d'une haute vertu, *watt minded* comme dirait M. Dobell, dans l'église catholique n'ont-ils pas employé ce moyen des loteries quand ils avaient un objet louable en vue et qu'ils manquaient de ressources pour l'accomplir !

Entre autres exemples on peut citer, voilà quelques années, l'archevêque de Tours et, cet été, le Cardinal Larigerie qui lança, en France, une loterie d'un million pour l'aider à coloniser l'Algérie.

Il faut être plus que scrupuleux pour un catholique que de condamner le principe des loteries comme immoral et d'attaquer du coup indirectement l'enseignement catholique, les papes, les évêques, les prêtres, les religieux qui se sont servi des loteries pour accomplir des œuvres de charité qui ne valaient pas mieux que la colonisation.

Que sert pour élucider la question de citer avec M. Irvine la doctrine sur les loteries, d'un théologien catholique en opposition à Gury lorsque l'enseignement de ce dernier est confirmé par la conduite du Pape qui tolère les loteries.

A-t-on besoin pour nous éclairer en fait de théologie et de morale de la petite bougie de M. Irvine en face de la lumière éclatante du soleil ?

L'argument pourrait avoir sa force en présence des aveugles. Pourquoi se mettre un bandeau sur les yeux pour penser là-dessus comme un bon nombre de protestants et de ministres protestants ?

On doit donc comprendre que quant au principe des loteries les promoteurs du bill sont dans la meilleure compagnie possible et qu'ils jouissent sur ce point du calme de la conscience, cut-elle même la délicatesse de M. McShane. Ainsi nous perdons pour le pays 20,000 à 30,000 âmes par année, et encore la fleur de notre jeunesse comme si on les portait au cimetière et en présence de ce mal national, n'est-on pas justifiable, pour le guérir on en diminuer l'intensité de prendre un bon remède qui offre un certain danger après avoir assayé inutilement tous les autres.

LE COLON.

Avis Spéciaux

— Ne faites jamais usage de pilules purgatives et après au goût ; d'abord, elles vous rendent malades, puis vous font souffrir de la constipation. Les petites pilules de Carter pour les maladies du foie facilitent la digestion et vous guérissent. Une seule pilule suffit pour une dose.

—**Les Pilules de Camomille et de Celery** du Dr Benson ne contiennent ni opium, ni quinine, ni rien d'échauffant et sont hautement recommandées contre les maux de tête, les névralgies et les maladies des nerfs. 50 cents chez tous les pharmaciens.

SI VOUS ÊTES MOURANT—Après avoir pris quelque drogue bien vantée par de longs certificats, faites usage des Amers de Houblon, et ne redoutez plus aucune maladie des rognons ou des voies urinaires, la maladie de Bright, la diabète ou les maladies du foie. Ces maladies ne résistent pas à l'action des Amers de Houblon, le meilleur remède qu'il y ait au monde pour l'usage des familles.

AMER ET SUCRÉ—Le jus des fruits amers et sucrés est mêlé ensemble dans la composition des "Golden Fruit Bitters," et un marchand de Montréal certifie que deux bouteilles l'on guéri d'indigestion et du mal de foie. Ces amers sont aussi un épurateur efficace du sang.

—**La Vigueur des Cheveux d'Ayer** restaure aux cheveux gris leur couleur primitive, et les rend vigoureux et abondants.

L'EAU MINERALE "VICTORIA" est la meilleure des eaux minérales. Elle est garantie une eau naturelle. Un verre à vin donnera l'effet que produisent deux verres des eaux minérales ordinaires.

En vente chez MM. Laviolette et Nelson, pharmaciens, coin des rues Notre-Dame et Saint-Gabriel.

CHANSONNIER CANADIEN — Sur réception de centins en argent ou en timbres-poste, nous en verrons franc de port le Chansonnier Canadien Tout le monde devrait en avoir un. Malley frères 282 rue Saint-Joseph, Montréal.

ROYAL BAKING POWDER

Absolutely Pure.

Pour le pain, les biscuits et patisseries, préférable au levain, à la crème de tartre et à la soude, parce qu'elle est pure, forte et pas nuisible à la santé. Plus économique que les poudres à pâte ordinaires et on ne peut la comparer à ces diverses poudres composées d'alun ou de phosphate, de qualité inférieure et n'ayant pas même le poids voulu. Vendue en boîtes seulement.

En gros chez :
TEES, COSTIGAN & WILSON.
En détail chez :
ALEX. McGIBBON & CO.
CRAWFORD & GORDON.
DAVID CRAWFORD.
WALTER PAUL.
JOHN ROBERTSON.

ROYAL BAKING POWDER Co,
106 Wall Street, N. Y
174-3

FUMEZ
Crême
DE LA
Creme

PHOTOGRAPHIE

Jusqu'au premier Mai ou jusqu'à avis contraire,

Wm Notman & Fils

se chargent de faire des

Portraits "Cabinets" à $4.00 la doz.

Des Portraits "Cartes" à $2.00 la doz.

Supérieurs par la beauté et le fini à tous ceux qui sont produits en cette ville. 174-m

LE CREPE NOIR

Un très grand nombre de personnes sont obligées de se servir du crêpe et cependant il n'est pas généralement connu, qu'un article aussi dispendieux peut être renouvelé après qu'il a été porté pendant un certain temps et l'on est sous l'impression qu'on doit le laisser de côté. Il peut cependant être renouvelé. Bien qu'il soit très vieux, très malpropre, ou sans lustre, on peut lui donner de la couleur, le rendre propre, et (lung qu'il n'est pas déchiré) on peut l'arranger de manière à le faire paraître comme si c'était du crêpe neuf.

Le crêpe envoyé aux fabriques ordinaires de teinturerie, est gâté. Ici, le crêpe disparaît ! Il ne nous revient que comme un chiffon noir. L'action de le faire tremper lui enlève tous les plis et ferlages ; mais au moyen du procédé des soussignés, tous les faux plis du crêpe sont enlevés, la couleur en est renouvelée, le brillant reparaît de nouveau et la transformation est si grande qu'on peut à peine le distinguer du crêpe neuf.

Le crêpe envoyé par la malle ou par l'express reçoit une attention immédiate, et les retours sont faits promptement.

C. DE FONTENY & Cie.,
No 2½ Carré Phillip, Montréal.

Rideaux, dentelles, plumes et gants nettoyés comme à l'ordinaire.

"C'EST UNE FOLIE DE RETARDER"

A remettre vos lits à neuf par le procédé *Townsend* (brevoté) et d'acheter des lits neufs des encanteurs et marchands de meubles. Lorsque vous pourrez vous procurer le **Lit Townsend** breveté pour sa propreté, et vous mettre ainsi à l'abri de tout danger. 1000 matelas en magasin, au No. 44 rue Saint-Jacques Ouest.

COMPAGNIE DE
Chemin de Fer et Charbonnages
DE CUMBERLAND

Cette compagnie est maintenant prête à faire des contrats et à livrer en toute saison la houille fraîche provenant de leur charbonnage à Springhill, de qualité supérieure, pour locomotives et bouilleurs à vapeur.

Arrangements spéciaux pour la livraison par chars à toutes les stations du Grand-Tronc et de l'Intercolonial, donnant aux pratiques l'avantage de pouvoir s'approvisionner chaque semaine.

Ordres reçus et toutes informations données au bureau de la compagnie.

Communication par téléphone.

Nos 4 et 5 CHESTERFIELD CHAMBERS
RUE SAINT-ALEXIS
J. R. COWANS
SECRÉTAIRE.
135-a

COMPAGNIE D'ASSURANCE
"Guardian Assurance Co,"
OF ENGLAND
(FONDÉE EN 1821)

Capital payé	$ 5,000,000
Fonds disponibles	19,000,000
Dépôts entre les mains du gouvernement fédéral	100,000

Risques contre les Incendies

Acceptés aux taux courants.
Réclamations réglées promptement et d'une manière équitable.

ROBERT STIMS & CIE. GEO. DENHOLM,
Agents pour le Canada

No 13 Rue Saint-Sacrement, Montréal.
179-a

Nouveau Restaurant

M. E. FORTIN annonce au public en général qu'il va ouvrir son nouveau restaurant JEUDI, le 24 AVRIL au No 229 Rue Notre-Dame et qui portera le nom de

"Mahogan" Restaurant"

Le LUNCH sera servi de MIDI à TROIS heures et REPAS à TOUTE HEURE à un prix modéré.

Il y a aussi deux magnifiques salles de billards attachées à l'hôtel.

E. FORTIN, Propriétaire.
139

LA NOUVELLE BOURSE de COMMERCE
[THE ROYAL EXCHANGE]

Une Assemblée Publique

aura lieu à la Halle aux Blés (*Corn Exchange*) VENDREDI, le 25 AVRIL, à 3 heures p. m., pour recevoir le rapport du comité chargé de choisir l'endroit où sera érigé l'édifice de la Bourse, et toutes les personnes qui s'intéressent au développement du commerce à Montréal sont invitées à assister à cette assemblée, vu que le projet dont il s'agit est des plus importants et qu'il faut s'en occuper sans retard. Il est à espérer que tous les Membres de la Chambre de Commerce et de la Halle aux Blés, ainsi que les Banquiers, Marchands, les Agents de compagnies d'Assurance et les Citoyens en général assisteront à l'assemblée pour favoriser la réalisation de ce projet.

WM. J. PATTERSON,
Secrétaire.
Montréal, 18 Avril, 1884. 187-1

La Banque d'Epargne
DE LA
Cité et du District de Montréal.

AVIS

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de cette banque, aura lieu en son bureau, rue Saint-Jacques, MARDI, le 6 Mai prochain, à une heure p. m., pour la réception du rapport annuel et autres états et l'élection des Directeurs.

Par ordre des Directeurs,
HENRI BARBEAU
170-m Gérant.

AVIS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que les affaires de la société Wilson & Lamb, éditeurs, sont suspendues pour le présent, à cause d'une difficulté survenue entre les associés Tees L. Wilson et E. Lamb, de la cité de Montréal.

Je donne avis au public de n'entrer dans aucun contrat ou engagement financier au nom de la dite société, à moins que tel contrat ou engagement ne porte ma signature, autrement je ne serai pas responsable de son accomplissement.

THOS. L. WILSON
Montréal, 2 Avril 1884. 183-t

AVIS AUX NOTAIRES

Un notaire pourrait se placer avantageusement dans une paroisse riche, près de Montréal, en s'adressant à ce bureau. 184-s

A LOUER

Deux étages très-bien garnis de tables, comptoirs et tablettes, et bien adaptés pour une manufacture. Bien éclairés et lover très-modéré. Entrée par la rue Saint-Maurice. S'adresser au No 191 rue Saint-Maurice, ou au No 185 rue Saint Joseph. Aurzi

A VENDRE

à la place ci-dessus, quatre grandes valises servant aux commis voyageurs, très-forter, et en bonnes conditions. 188-e

A VENDRE

Un hôtel bien aménagé avec buvette et licence pour l'année prochaine, situé au centre des affaires et bien achalandé.

Pour le prix de vente et autres renseignements, s'adresser à

L. HARRIS,
190 720 rue Craig, Montréal.

$3.60

POUR UN JOLI HABILLEMENT D'HOMME

$4.50

POUR UN BON HABILLEMENT D'HOMME

$4.90

POUR UN BEL HABILLEMENT D'HOMME

LE TOUT BIEN TAILLÉ et BIEN FAIT

CHEZ

I. A. BEAUVAIS

SERVICES A DINER
Pour 10 piastres
SERVICES A DINER
Pour 12 piastres
SERVICES A DINER
Pour 15 piastres
SERVICES A DINER
Pour 20 piastres

L'assortiment le plus complet qu'il y ait en cette ville.

Wiley's China Hall
425 RUE NOTRE-DAME

1884--PRINTEMPS--1884

TAPISSERIES !
GRANDE REDUCTION !

Vendu à meilleur marché que jamais. Venez ! Venez et choisissez ! Nous avons à présent le plus grand assortiment qui ait jamais été vu par le public de Montréal, chez

E.A.MARTINEAU
EN GROS ET EN DETAIL
255 RUE NOTRE-DAME OUEST
Autrefois Rue Saint-Joseph
184-c

GIBB & Cie

Ayant reçu un assortiment complet d'Etoffes et de Mercieries dans les

DERNIERS GOUTS

Ainsi que des **PATRONS D'HABILLEMENTS** de la célèbre maison Poole, invitant le public à visiter notre établissement.

Etoffes noires
POUR ROBES

Nous avons actuellement le plus bel assortiment de nouvelles étoffes noires, qui existe au Canada.

S. CARSLEY

Venant d'être reçues :

Nouvelles étoffes noires gratuit pour robes ;
Nouvelles étoffes noires cordées Boyer pour robes ;
Nouvelles étoffes noires poil de chameau pour robes ;
Nouvelles étoffes noires drap d'été pour robes ;
Nouvelles étoffes noires en cachemire français pour robes ;
Nouvelles étoffes noires Italien broché pour robes ;
Nouvelles étoffes noires en popeline française pour robes ;
Nouvelles étoffes noires pour voiles de religieuses ;
Nouvelles étoffes noires impératrice pour robes.
Nouvelles étoffes noires en Paramatta pour robes ;
Nouvelles étoffes noires en beige français pour robes ;
Nouvelles étoffes noires en cachemire ondé pour robes ;
Nouvelles étoffes noires satin de Bavière pour robes ;
Nouvelles étoffes noires Henrietta pour robes ;
Nouvelles étoffes noires en soie Paramatta pour robes ;
Nouvelles étoffes noires en satin rolail pour robes ;
Nouvelles étoffes noires en drap de Roubaix pour robes ;
Nouvelles étoffes noires en drap ottoman pour robes ;

Toutes ces marchandises seront vendues à des prix excessivement bas.

—CHEZ—

S. CARSLEY

Nouveau Crêpe de Soie Noire

Venant d'être reçu, un splendide assortiment de crêpes de soie noire pour être vendu depuis 60 cents à $1.00 la verge, chez

S. CARSLEY

Grenadines de Soie noire

Venant d'être reçu, un splendide assortiment de soie noire brochée, des modèles les plus beaux à 55, 65c et 75c, chez

S. CARSLEY
393, 395, 397 et 399 RUE NOTRE-DAME
MONTREAL

UN STOCK NOUVEAU POUR UNE SAISON NOUVELLE

Nous avons maintenant en magasin un stock nouveau et complet de magnifiques

Habillements de Printemps et d'Eté

confectionnés en tweeds écossais des derniers goûts. Coupe du dernier genre. La confection est irréprochable. Venez les examiner,

Habillements d'Enfants !

Nous sommes encore au premier rang avec un stock incomparable d'habillements d'enfants, tous confectionnés en printemps avec des étoffes de qualité supérieure. Habillements de toilette, etc., pour les enfants qui vont à l'école. Prix Modérés.

Habillements pour jeunes gens !

Les jeunes gens peuvent se procurer à notre établissement des habillements de coupe élégante, et valant tous les rapports, autant que ceux confectionnés sur commande, en payant un tiers de moins que le prix exigé dans les autres magasins.

J. G. KENNEDY & Cie

garantissent, dans tous les cas, une coupe parfaite, sinon l'argent sera remboursé.

Habillements pour Jeunes Enfants !

Venez examiner nos habillements pour jeunes enfants de deux ans et au-dessus de cet âge. Ces habillements sont garnis avec goût et taillés à la dernière mode. Prix des plus réduits.

Département des Commandes.

Notre département des commandes est rempli d'étoffes les plus nouvelles et de la meilleure qualité. Les personnes qui désirent faire confectionner leurs habillements sur commande peuvent satisfaire leurs goûts en payant un tiers de moins que le prix exigé ailleurs pour des vêtements de même qualité.

J. G. KENNEDY & Cie,
31 et 33 rue Saint-Laurent.

C. FILIATRAULT
Marchand de Nouveautés
— 285 —
RUE SAINT-LAURENT
A l'enseigne des gros ciseaux et de la boule bleue.

Tous les départements sont au grand complet.

Un nouveau tailleur, d'une grande expérience, est attaché à mon établissement.

Une modiste de première classe est chargée du département des Dames et de la confection des chapeaux.

Je suis reconnu comme tenant le plus bel assortiment et le plus grand stock de tapis et prélarts à Montréal. J'en fais une spécialité. Une grande quantité de tapis légèrement endommagé par eau jouera sera vendue à moitié prix.

Une visite est sollicitée, étant certain de donner satisfaction.

C. FILIATRAULT
No 285 rue Saint-Laurent
A l'enseigne des gros ciseaux et de la boule bleue. 161-tm

AUTRE LOT D'OCCASION

Vêtements de dessous pour Dames et Demoiselles

légèrement endommagé, pour être vendu à une grande réduction.

On pourrait supposer que nous avons une trop grande quantité de marchandises de ce genre, mais si on veut se rappeler que nous fournissons à ce commerce du Canada la plus grande partie de ces articles, on ne sera pas étonné si nous vendons ces marchandises endommagées pour une bagatelle.

NOUVEAUX ARTICLES !

Nouveaux articles du printemps de tous genres en satin noir et de couleur.

Etoffes à rol et,
Soieries,
Franges,
Soies (bouclées),
Dentelles,
Brocarts,
Soies unies,
Guipures,
Grenadines,

et tout genre de satins noirs et de couleur, arrivant par un vapeur d'Europe, dans tous les nouveaux genres et sortant des meilleures fabriques.

MANTEAUX ET VETEMENTS

Nos manteaux de dames et de demoiselles ont un grand succès. Ces vêtements sont entièrement d'un nouveau genre et les prix en sont très bas.

LIGGET & HAMILTON
17 & 19 NOTRE-DAME OUEST.

PROPRIÉTÉ A VENDRE à Chambly Bassin, près de l'église et à cinq minutes de marche de la station du chemin de fer, avec maison en bois, dépendances et jardins. Le tout en bon ordre. Pour conditions, s'adresser à P. Costant, No 227 et 229 rue Saint-Paul, Montréal. 182 de

VENTE PAR ENCAN

PAR W. E. SHAW

VENTE DE MAGNIFIQUES TAPIS DE Bruxelles, meubles et effets de ménage, à la résidence de feu le Dr Scott, No 109 Avenue Union.

Jeudi, le 24 courant.

W. E. SHAW,
182 Encanteur.

VENTE D'UN MAGNIFIQUE PIANO "Cottage" presque neuf, meubles et effets de ménage, au No 286 rue Saint-Martin.

Lundi, le 28 courant.

W. E. SHAW,
182 Encanteur.

VENTE DE MEUBLES ET EFFETS DE ménage, tapis de Bruxelles, etc., à la résidence No 285 rue Peel, vers le 1er Mai.

W. E. SHAW,
182 Encanteur.

VENTE DE MEUBLES NEUFS !

J'ai reçu instruction de M. Jos. Steel, qui abandonne ce magasin, de vendre au No 285 rue Notre-Dame,

Vendredi, le 25 courant,
A DIX HEURES

tout le stock de meubles de prix, comprenant environ 18 ameublements de salon, 18 ameublements unis et avec dessus en marbre pour chambres à coucher, ameublements de salle à manger, chaises en maroquin, table à rallonge, buffets, fauteuils, berceaux, couchettes en fer, matelas, etc., ainsi d'autres meubles. Le tout sera vendu sans réserve. Emmagasinage gratuit jusqu'au premier de mai.

W. E. SHAW,
185 Encanteur.

Succession de feue Dame Benj. Lyman

VENTE A L'ENCHÈRE de la résidence de la famille, rue du Palais, au coin de la rue Saint-Médéric, et du mobilier, vers la fin du mois.

W. E. SHAW,
182 Encanteur.

CARTE DE VENTES DU PRINTEMPS.

J'accorderai une attention toute personnelle aux ventes de meubles de ménage aux résidences privées, ainsi qu'à la vente des effets en général, pendant la prochaine saison.

IMMEUBLES.

Annonces de propriétés de la ville et de la banlieue faites économiquement et convenablement.

Ventes à mes salles d'encan bien connues, tous les vendredis comme à l'ordinaire.

Pertes causées par les incendies réglées

Evaluations et estimations notariées ou judiciaires, avances sur consignations.

Je serai heureux de m'entretenir avec les personnes qui auront besoin de mes services et je désire remercier mes amis et le public pour la patronage libéral qu'il m'a accordé dans le passé. Le vieux poste, No 255 rue Saint-Jacques.

W. E. SHAW,
123 Encanteur général et d'immeubles.

—AU—

Bon MARCHÉ

31 et 33 RUE SAINT-JOSEPH
Près de la rue McGill
ALPHONSE VALIQUETTE

GRANDE VENTE DU PRINTEMPS !

Ouverture du "Bon Marché"—Grande vente du Printemps.

MODES—Nouveautés en fait de Chapeaux, plumes, fleurs, pompons venant d'être reçus de France et d'Angleterre pour notre vente spéciale du printemps. Tout le monde sera étonné du bas prix de ces articles.

Chapeaux confectionnés et garnis au goût des acheteurs.

SOIES de toutes nuances pour robes d'été, à 55 cts la verge. Rubans pour ceintures de différentes couleurs et largeur pour ceintures à 15 cents, 20 cts, 25 cts et 45 cts la verge.

GANTS DE KID

Notre département de gants de kid est bien achalandé. Le meilleur établissement pour y acheter des gants de kid à 25 cts et au-dessus. On ajuste sur la main.

TWEEDS ! TWEEDS ! TWEEDS !

Nouveautés pour vêtements de printemps et d'été. Pour la variété, la qualité, le bas prix et la coupe, allez " Au bon marché ".

Marchandises vendues à plus bas prix que partout ailleurs.

TAPIS—Notre grande vente de tapis et prélarts continue. Tapis tapestry à 35c la verge. Tapis de Bruxelles, 1ère qualité, $1.25 ; Tapis tout laine, 1ère qualité, 90c la verge.

PRÉLATS—L'assortiment le plus considérable de prélarts de fabriques anglaise, américaine et canadienne.

PRELARTS à 20 cts la verge

AU BON MARCHÉ
Alphonse Valiquette
31 et 33 Rue Saint-Joseph
PRES DE LA RUE McGILL

—AU—

CHAPEAUX !

Coin des Rues Notre-Dame et Saint-Pierre.—Montréal

AU MAGASIN BIEN CONNU :

MACHINES A VENDRE

Une quantité de machines de premier ordre pour travailler le bois : machine à raboter, à faire des tenons, des moulures, scies, à sc

FEUILLETON

144

L'HÉRITIÈRE

ROISIEME PARTI

(SUITE)

Prenant alors son mouchoir de poche il le roula autour de sa main, de manière à fermer la blessure ; puis il marcha droit devant lui. Le hasard le servit à merveille.

Après quelques détours il arriva sur une place, au bout d'une avenue très courte, il distingua un cadran lumineux. C'était celui de l'horloge de la gare.

—Le chemin de fer ! pensa le misérable, quelle chance ! S'il y a encore un train pour Bruxelles, je file.....

Il avait eu le temps de reprendre haleine et se remit à courir. A minuit moins dix minutes il entrait dans la salle d'attente, nos lecteurs savent déjà qu'un train partait à minuit ; — le train que Paul Lantier se proposait de prendre. Jarrelonge en profita.

A minuit il s'installa dans un wagon de seconde classe où il se trouva seul et, après avoir roulé autour de sa main l'un des bouts de son cache nez afin de faire disparaître toute trace de sang, il récapitula les événements qui venaient de se passer.

—Cet imbécile d'Oscar aura pris peur, se dit-il, ou se sera bêtement endormi sur la neige... Tant pis pour lui s'il paye les pots cassés...A cette heure, moi, je me trouve hors d'atteinte... Le Belge ignore qui je suis, donc il ne peut me dénoncer. Je n'ai pas les lettres, c'est vrai, mais le petit jeune homme est flambé... le sang lui coulait par la bouche... Il doit être mort présentement, quoiqu'il ait la vie dure.....Les lettres resteront dans le sac où personne ne les découvrira, et ça sera bien le diable si cette fois elles reviennent sur l'eau...Il ne s'agit plus que de retrouver Léopold pour lui raconter mon voyage en Belgique...

La distance n'est pas longue d'Anvers à Bruxelles. A une heure du matin Jarrelonge mettait pied à terre dans la gare de cette dernière ville, et se fit indiquer une auberge où il alla passer le reste de la nuit.

VII.

Aussitôt arrivé au poste de l'Hôtel-de-Ville, le corps de Paul Lantier fut déposé sur un matelat du lit de camp. Quant au cadavre d'Oscar Loos, la mort étant indiscutable, on le laissa sur le brancard qui avait servit à l'apporter près de celui qu'on croyait sa victime.

Le brigadier s'était empressé d'envoyer un de ses hommes chercher un médecin et prévenir un officier de police. Tandis que le médecin s'occupait d'une façon très consciencieuse et très active du jeune homme assassiné, l'officier écoutait le récit des faits.

—Vous ferez votre rapport écrit demain matin, et vous me l'enverrez... dit-il au brigadier.

Puis, s'approchant du médecin, il lui demanda :

—Ce pauvre diable en reviendra-t-il, docteur ?

—Je l'espère bien..... Je ne constate aucune blessure grave..... Ce jeune homme a reçu sur la tête un violent coup de bâton qui a provoqué une hémorrhagie et un évanouissement, mais je serais bien étonné si dans quelques minutes il n'était en état de répondre à vos questions...

On avait placé sur une table la boîte de chirugie et de médicaments que possédait le poste. Le docteur y puisa les éléments nécessaires pour préparer une potion dont il glissa une cuillerée entre les dents du jeune homme.

Il appliqua une compresse sur la tête à l'endroit où le gourdin de Jarrelonge avait heurté violemment le cuir chevelu puis, après avoir lavé le visage souillé de sang, dont la pâleur était effrayante, il attendit l'effet de la potion administrée.

Cette attente dura dix ou douze minutes. Au bout de ce temps Paul tressaillit et ouvrit les yeux. Il voulut soulever sa tête, mais elle retomba lourdement sur le traversin du lit de camp.

Le docteur, se penchant vers le blessé, lui dit avec une expression de vif intérêt :

—Vous paraissez souffrir ? monsieur...

—Oui, répondit l'étudiant d'une voix faible, je souffre beaucoup.....

Et il porta la main à sa tête...

—C'est là qu'est le mal, en effet... reprit le docteur. Mal douloureux, mais point dangereux... Vous serez vite guéri.....

Il ajouta, en se tournant vers l'officier de police :

Je crois que ce que nous aurions de mieux à faire en ce moment serait de conduire ce jeune homme à son hôtel et d'attendre à demain pour l'interroger.. Après un pareil choc, le repos me semble indispensable..... Etes-vous de mon avis ?

—Complètement.

—Où loge-t-il, monsieur ? demanda le médecin à Paul.

—Nulle part.

—Comment cela ?

—Je suis arrivé ce matin à Anvers, et je devais repartir ce soir, à minuit...

L'officier de police intervint.

—Ne vous fatiguez pas... dit-il...: vous parlerez demain..... On va vous conduire dans un hôtel voisin où vous passerez une bonne nuit, et tout ira bien.....

Paul fit de la tête un signe affirmatif.

— Brigadier, poursuivit l'officier, ayez soin de replacer ce jeune homme sur le brancard, qu'on le couvre chaudement et qu'on le conduise, de ma part, à l'Hôtel de la Grande-Place" N'oubliez pas cet objet... ajouta-t-il en désignant le sac de chagrin noir, il appartient à monsieur.

—J'irai vous voir demain matin à neuf heures..... dit le médecin à Paul en lui serrant la main. Soyez sans inquiétude, je répondrai de vous.

Dix minutes plus tard l'étudiant, étendu dans un lit moelleux et chaudement bassiné, s'endormit d'un profond sommeil.

Après le départ de Paul l'officier de police s'occupa du corps d'Oscar que le docteur examinait.

—De quoi cet homme est-il mort ? demanda-t-il.

—D'une congestion cérébrale... Il était ivre ; le froid l'a tué..... Croyez-vous qu'il fût au nombre des scélérats qui ont attaqué notre jeune inconnu ?

—Cela me paraît certain, d'après le rapport du brigadier... Il serrait dans sa main crispée un gourdin exactement pareil à celui qu'on a trouvé sur le lieu du crime.....

—Il est malheureux qu'il ne puisse nommer ses complices...

—On saura bien les trouver sans cela..... Docteur, voulez-vous faire la constatation du décès, je la joindrai à mon procès-verbal.

—A l'instant.

Tandis que le docteur écrivait, l'officier de police faisait fouiller les vêtements du mort par le brigadier.

—Une clef...dit celui-ci.

—Celle de son logement sans doute.

—Un mouchoir de poche et une somme de dix sept francs. Voilà tout.

—Quel est celui de vous qui a reconnu cet homme ?

—Moi, monsieur, répondit un agent en s'avançant.

—Vous savez où il demeurait ?

—Rue Vieille-chaussée, au deuxième étage...Il habitait là avec sa mère.

—Nous allons y transporter le corps, et en même temps nous ferons perquisition...Nous accompagnerez-vous, docteur ?

—Très volontiers... Je suis curieux de connaître l'intérieur d'un pareil bandit...

Le convoi funèbre se mit en route. En vingt-cinq minutes on arriva rue Vieille-Chaussée.

La porte de la maison était fermée mais, sur une sommation de l'officier de police, un des locataires qui s'était mis à la fenêtre en entendant heurter vint ouvrir.

Ordre fut donné de monter la civière et son fardeau lugubre. Au second étage, l'agent qui connaissait Oscar Loos, désigna la porte de son logement.

A plusieurs reprises on frappa, doucement d'abord, puis très fort. Un silence profond régnait à l'intérieur.

Tous les locataires, éveillés en sursaut, se pressaient dans l'escalier avec autant d'effroi que de curiosité.

—Ouvrez ou enfoncez la porte..... commanda l'officier de police, voyant que personne ne répondait. On essaya trois ou quatre clefs. L'une d'elles fit jouer le pêne. L'huis tourna sur ses gonds. Un agent passa le premier, tenant un flambeau à la main.

L'officier de police et le docteur entrèrent ensuite. Ils s'arrêtèrent étonnés. La vieille Flamande était assise auprès du poêle bourré de combustible et d'où s'échappait une chaleur suffocante. Sa tête se renversait en arrière. Une bouteille vide et un verre gisaient à ses pieds sur le plancher.

—*Cette femme a le sommeil bien dur !* dit l'officier de police. Réveillez-là !

Un agent secoua le bras de la vieille. Elle ne bougea pas.

Le médecin s'approcha.

—La malheureuse est morte ! s'écria-t-il après un rapide examen.

—Morte ! répétèrent les assistants stupéfaits.

—Oui, comme son fils, ivre d'alcool ! ...Seulement, ici, c'est la chaleur et non le froid qui a déterminé la congestion cérébrale.

—Nous constaterons officiellement ce second décès.....murmura l'officier de police.

Un gardien fut laissé près des cadavres et tout le monde se retira.

Paul Lantier se réveilla tard le lendemain matin.

Il avait passé une nuit excellente.

Le sommeil, ce dictame réparateur et souverain, lui avait rendu en partie ses forces épuisées par le sang perdu et par les effrayables émotions de la lutte qu'il avait dû soutenir.

Sa surprise fut grande lorsque, en ouvrant les yeux, il se vit couché dans un lit d'hôtel. Tout d'abord, il lui fut impossible de se rendre exactement compte de la situation, mais il fit énergiquement appel à sa mémoire et il se souvint.

Ses souvenirs étaient un peu vagues, il est vrai, mais ils ne tardèrent point à se coordonner, et ils le conduisirent au point de départ de l'agression dont il avait été victime.

—Aucun doute n'est possible ! se dit-il. Ce scélérat de Belge a voulu m'assassiner, dans la crainte d'être dénoncé par moi ! Joli calcul ! et le voilà présentement avancé ! J'ai été recueilli par des agents, je me le rappelle ..... Un employé supérieur de la police et un médecin étaient auprès de moi... Ils m'ont fait porter dans cet hôtel en m'annonçant leur visite pour le matin... Ils vont venir, et je serai obligé de répondre à leurs questions... Ceci m'importe peu, tant pis pour cet Oscar ! Mais je n'ai pas les lettres ! Je ne pourrai porter à Renée les précieux papiers auxquels son avenir est attaché et que j'espérais trouver ici pour elle ! Pauvre Renée ! quelle déception !

Le jeune homme voulut se retourner dans son lit. Une souffrance aiguë le tint cloué sur place. Les muscles de son cou lui semblaient tout à la fois paralysés et douloureux.

—Je suis blessé à la tête... murmura-t-il. Quand on ne meurt pas tout de suite de ces sortes de blessures, elles sont sans gravité. Je ne m'en préoccupais guère si j'avais les lettres..... En faisant ma déclaration on retrouvera cet homme et on saura bien le contraindre à remettre aux juges les objets volés...

A CONTINUER.

La VALERIA empêche la chute des cheveux en trois jours. C'est le résultat de toutes les expériences qu'on en a faites. En vente chez Laviolette & Nelson, rue Notre-Dame, et chez tous les pharmaciens.

LA SPRUCINE—La sprucine comme remède pour la toux n'a pas d'égale. Elle est entièrement différente d'aucune autre espèce de composé de gomme d'épinette, que l'on vante tant aujourd'hui. Ne vous trompez pas en demandant la sprucine, elle est mise en bouteilles rondes, et chaque étiquette, circulaire et enveloppe porte la marque de commerce.

Pilules d'Ayer.

La plupart des maladies qui affligent l'humanité proviennent du dérangement de l'estomac, des intestins et du foie. Les PILULES CATHARTIQUES D'AYER agissent directement sur ces organes, et sont spécialement destinées à la guérison des maladies causées par ces désordres, telles que **Constipation, Dyspepsie, Maux de Tête, Dyssenterie,** et une foule d'autres indispositions, pour lesquelles elles sont un remède sûr, prompt, infaillible, et agréable. L'usage général de ces PILULES par un grand nombre de médecins distingués de nos universités, démontre clairement en quelle estime elles sont tenues par la profession médicale.

Ces PILULES sont purement et simplement préparées avec des substances végétales, absolument pures de calomel et autres ingrédients pernicieux.

Une Victime du Mal de Tête nous écrit :

"Les PILULES D'AYER sont pour moi un trésor inestimable. J'en ai toujours une bonne provision. Sujet depuis longtemps à de violents maux de tête, vos pilules seules me procurent du soulagement. Une dose agit sur mes intestins et mon mal de tête disparaît. Comme médecine je n'ai jamais rien trouvé d'aussi efficace. C'est donc avec un grand plaisir que j'en fais l'éloge, toutes les fois que l'occasion se présente.

W. L. PAGE, of W. L. PAGE & BRO."
Franklin St., Richmond, Va., 3 Juin, 1882.

Jamais elles n'ont manqué.

"Je me sers depuis longtemps des PILULES D'AYER, jamais elles n'ont manqué de produire l'effet désiré. Nous en avons toujours chez nous une provision, les considérant comme une médecine de famille, sûre, infaillible, et agréable à prendre. Pour la DYSPEPSIE elles sont inappréciables.

J. T. HAYES."
Mexia, Texas, 17 Juin, 1882.

La Constipation guérie.

Le REV. FRANCIS B. HARLOWE écrivant d'*Atlanta, Ga.*, dit : "Pendant quelques années j'ai été sujet à la constipation, et malgré l'emploi de quantités de médecines de toute sorte, mes souffrances n'ont fait qu'augmenter. Je commençai, il y a quelques mois, à prendre les PILULES D'AYER, mes souffrances se sont peu à peu calmées, mes intestins ont pris leur fonctionnement régulier, et ma santé est devenue excellente."

Les PILULES CATHARTIQUES D'AYER corrigent les irrégularités des intestins, stimulent l'appétit et la digestion, et par leur action prompte et complète donnent du ton et de la vigueur à tout le corps.

PRÉPARÉES PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Vendues par tous les Droguistes.

L'ESPERANCE

L'espérance est un remède merveilleux qui guérit bien des maladies. Elle accompagne toujours le Baume de cerisier du Dr Wilson, qui a opéré tant de cures étonnantes, que son nom seul fait naître l'espoir dans le cœur de ceux qui souffrent d'affections de la gorge ou des poumons. Le Baume de cerisier a opéré des cures par milliers, et des milliers de personnes qui souffrent aujourd'hui seraient guéries si elles en faisaient usage. Il est recommandé pour la toux, le rhume, la coqueluche, l'inflammation et la congestion des poumons, la consomption et autres maladies de cette nature par des milliers de personnes qui ont été guéries par son usage. Demandez le "Baume de Cerisier du Dr Wilson contre les affections des poumons," et assurez-vous que l'on vous donne le véritable remède et non pas une contrefaçon, portant un nom à peu près semblable.

LE VERITABLE REMEDE

qui a opéré tant de cures merveilleuses, et non pas une contrefaçon. Vous pouvez toujours vous procurer le véritable remède, car il est en vente en bouteilles au prix de 25 cents et 40 cents. Les bouteilles de 40 cents contiennent le double de celles de 25 cents.

J. W. BRAYLEY
MONTREAL.

Profit et Perte !

CHAPITRE Ier

J'ai été malade ! y a-t-il un de mes lecteurs bilieux.

"Le médecin me prétendait guéri, mais j'eus une rechute, et cette fois j'éprouvais de violentes douleurs dans le dos et les côtés. Je souffrais tellement que je ne pouvais me remuer. De 228 livres que je pesais, j'en arrivais à 150. Je me soignais pour le foie, mais je ne prenais pas de mieux. Je n'espérais pas vivre plus de trois mois. Je commençai à faire usage des Amers de Houblon. Mon appétit revint aussitôt, les douleurs cessèrent, tout le système s'améliora comme par magie. Après avoir fait usage de quelques bouteilles, non seulement je revins aussi bien qu'auparavant, mais je pèse plus qu'anciennement. C'est aux Amers de Houblon que je dois la vie.

R. FITZPATRICK.
Dublin, 6 juin 1881.

LE MOYEN DE DEVENIR MALADE

Exposez-vous jour et nuit ; mangez trop et ne prenez pas d'exercice ; travaillez trop sans vous reposer ; mettez-vous entre les mains d'un médecin, faites usage de tous les remèdes annoncés. Quand vous voudrez revenir à la santé, faites usage des **Amers de Houblon.**

Le Sirop de Gomme de Sapin

COMPOSÉ
DU Dr F. J. DEMERS

possède en vérité des propriétés tout-à-fait extraordinaires pour la guérison des rhumes.

Des individus toussant depuis des années ont été guéris ; des asthmatiques ont été guéris ; des enfants ayant la coqueluche depuis des mois ont été guéris. Les rhumes ordinaires sont guéris en quarante-huit heures.

Essayez-en une bouteille et vous serez convaincus de son efficacité.

En vente chez tous les pharmaciens et épiciers.

Exigez le nom du Dr. F. J. Demers sur l'enveloppe de la bouteille. Tous les marchands qui désirent se procurer ce sirop doivent s'adresser à la Pharmacie Notre-Dame,

No 225 Rue Notre-Dame, Montréal.

CARTER'S LITTLE LIVER PILLS

LES PILULES de CARTER pour le FOIE

GUERISSENT

Le mal de tête nerveux ou bilieux et soulagent tous les troubles résultant de l'état bilieux du système, tels que Etourdissement, Nausées, Somnolence, Fatigue après les repas, Douleurs dans le côté, etc. Quoique le plus grand succès ait été de guérir

LE MAL

De tête nerveux ou bilieux, cependant les Petites Pilules de Carter pour le Foie sont aussi également bonnes pour la Constipation, guérissant et prévenant cette indisposition ennuyeuse. Elles corrigent aussi tous désordres de l'estomac, stimulent le foie et règlent les intestins. Si elles guérissaient seulement le mal

DE TETE

Elles seraient encore inestimables pour ceux qui souffrent de cette maladie ; mais heureusement que leurs bons effets ne s'arrêtent pas là, et ceux qui en feront une fois usage trouveront ces petites pilules si précieuses dans tant de cas, qu'ils ne voudront plus s'en passer ! mais après tout le mal de tête

NERVEUX

ou bilieux est le cauchemar de tant d'existences que c'est dans ce cas surtout que nous vantons nos pilules. Nos pilules guérissent tandis que d'autres n'en font rien.

Les Petites Pilules de Carter pour le Foie sont très petites et très faciles à prendre. Une ou deux sont une dose. Elles sont strictement végétales et n'irritent pas, leur action étant agréable à tous ceux qui en font usage. En fiole de 25cts. 5 pour $1. En vente par les pharmaciens partout, ou envoyées par la malle.

Carter Medecine Co
NEW-YORK, E.-U

A VENDRE

Cirage Francais !

De la meilleure qualité etau plus bas prix

DAVID REA, Jr.
30 rue de l'Hôpital, Montréal

MERES DE FAMILLE

LISEZ ATTENTIVEMENT CE QUI SUIT ET, SI VOUS L'AIMEZ VOS ENFANTS, VOUS SUIVREZ UN CONSEIL SAGE.

Si votre enfant ne dort pas, s'il a des vomissements, des coliques ou la diarrhée, si sa dentition est douloureuse, faites-lui prendre immédiatement quelques doses du

SIROP CALMANT DU DOCTEUR F. J. DEMERS

ET IL SERA GUERI EN QUELQUES HEURES. SOYEZ-EN CONVAINCUES.

L'effet de ce remède sur ces petits êtres est admirable et loin d'être nuisible à leur santé : il fortifie leur constitution.

Le sommeil qu'il détermine, contrairement à tous les autres sirops, est parfaitement naturel sans agitation aucune.

VÉRITABLE ÉLIXIR du Dr GUILLIÉ

TONIQUE ANTI-GLAIREUX & ANTI-BILIEUX

Préparé par **Paul GAGE,** Pharmacien, seul Propriétaire
9, Rue de Grenelle-Saint-Germain, PARIS

L'Élixir de Guillié, préparé par **PAUL GAGE**, est un des médicaments les plus efficaces, les plus utiles, les plus économiques comme **Purgatif** et comme **Dépuratif.**

Il est surtout utile aux *Médecins de campagne*, aux *Familles éloignées des secours médicaux* et à la *classe ouvrière* à laquelle il épargne des frais considérables de médicaments.

*L'action de l'***ÉLIXIR GUILLIÉ** *est toujours bienfaisante.*

Comme **Purgatif,** *il est tonique en même temps que rafraîchissant. Il aide et corrige toutes les sécrétions et donne de la force aux organes.*

Au lieu d'ordonner une autre potion, il est utile qu'un bon médecin ordonne la sorte de purgatif qu'on fait usage. Il veut être administré avec un égal succès à la plus tendre enfance comme à la plus extrême vieillesse, sans crainte d'accidents graves ou d'accidents ordinaires.

Une expérience de plus de **SOIXANTE ANNÉES** a démontré que l'*Élixir Guillié* préparé par **PAUL GAGE**, était d'une efficacité incontestable contre les

FIÈVRES PALUDÉENNES, le **CHOLÉRA,** la **FIÈVRE JAUNE,** la **DYSENTERIE,** les **AFFECTIONS GOUTTEUSES** et **RHUMATISMALES,** dans les **MALADIES des FEMMES, des ENFANTS, du FOIE** et dans toutes les *Maladies contagieuses.*

Les Brochures, qui est un véritable Traité de Médecine usuelle, est jointe à chaque bouteille de l'Véritable ÉLIXIR GUILLIÉ.

Dépositaires à *Montreal :* LAVIOLETTE & NELSON

SIROP DE BLAYN

Aux Bourgeons de SAPIN et au Baume de TOLU.

Ce **SIROP,** d'un goût agréable, est recommandé *depuis 20 ans* par tous les principaux Médecins de Paris, dans les **Rhumes, Grippes, Toux, Coqueluches, Maux de Gorge, Catarrhes pulmonaires, Irritations de Poitrine, des Voies urinaires** et de la **Vessie.**—Pharmie BLAYN, 7, rue du Marché St-Honoré, Paris.

Dépôt à MONTREAL : LAVIOLETTE & NELSON.

TRÉSOR DE LA GORGE

Diplôme d'Honneur

PASTILLES de A. GICQUEL

Au CHLORATE de POTASSE

Le remède le plus héroïque par excellence pour combattre les **Maux de Gorge, Extinction de Voix, Amygdalite, Esquinancie, Aphthes, Croup, Angine, Gangrène de la Bouche, Salivation mercurielle, Scorbut,** est sans contredit le

CHLORATE de POTASSE
(Sel de Berthollet)

Les célébrités médicales de tous les pays, telles que MM. les Dr *Trousseau, Pidoux, Blache, Barthez, Bergeron, Demarquay, Fournier, Siredey, Fauvel,* etc., ont proclamé ce fait.

Les **PASTILLES GICQUEL** sont le médicament par lequel on est le plus le droit de compter pour la *guérison des Affections des muqueuses de la* **BOUCHE** *et de la* **GORGE**

Contre les Aphtes, l'Esquinancie, les Irritations des Amygdales, du Pharynx et du *Larynx, leurs effets sont surprenants.*

Avec l'emploi des **PASTILLES GICQUEL,** le traitement mercuriel est indispensable pour certaines affections, pour être certain toujours. Et dans les *Affections des Gencives,* l'usage de ces Pastilles amène une amélioration immédiate et ensuite une prompte guérison.

PARIS, A. GICQUEL, Fils de l'ex-el., 4, r. Delaroche, PARIS

Dépositaires à *Montreal:* LAVIOLETTE & NELSON

MALADIES DU CŒUR

Asthme, Catarrhe

GUÉRISON CERTAINE PAR L'EMPLOI DES

Granules Antimoniaux
DU
Dr PAPILLAUD

Rapport favorable de l'Acad. de Médecine de Paris

Exiger sur chaque Flacon les noms de

E. MOUSNIER & L. PAPILLAUD

Pharmns **E. MOUSNIER,** à SAUJON (France)

Dépositaires à MONTRÉAL :
LAVIOLETTE & NELSON.

MAISON FONDÉE EN 1837 — MES TROIS PEIGNES D'OR — VICTOR DEJOUY — Léon Lefrère Successeur

155, rue Saint-Martin & rue Quincampoix, 80

Manufacture de Peignes, Brosses, Miroirs, Tablетterie, Corne, Ecaille, Ivoire, Os et Bois

LE FER BRAVAIS est un des ferrugineux les plus énergiques puisque quelques grammes par repas suffisent pour ramener la santé en très peu de temps.

LE FER BRAVAIS ne produit ni *crampes* ni *fatigue de l'estomac* ni *diarrhées,* ni *constipation.*

LE FER BRAVAIS n'a aucune saveur, ni odeur et n'a aucun commun que quelque eau vin, thé ou tout autre liquide dans lequel on peut être pris.

LE FER BRAVAIS est le moins cher des ferrugineux puisque chaque centime ne coûte que 3 centimes, le traitement revient donc à 3 centimes par jour.

LE FER BRAVAIS ne noircit jamais les dents.

Un prospectus détaillé accompagne chaque flacon.

Dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies.

SE DÉFIER DES CONTREFAÇONS et des imitations.

LE SEUL VIN

à l'extrait de FOIE de MORUE dont l'emploi donne les mêmes résultats que celui de l'HUILE de FOIE de MORUE est le Vin à l'Extrait de Foie de Morue du **CHEVRIER**

EXIGER LA SIGNATURE CHEVRIER

Dépositaires à *Montréal :*
LAVIOLETTE & NELSON.

EXPOSITION de PARIS 1878 HORS CONCOURS — Guérison de l'ASTHME par la POUDRE du Dr Cléry

Dépositaires à Montréal : LAVIOLETTE & NELSON.

Martin

PHOTOGRAPHE

141 — RUE SAINT-PIERRE — 141

CABINET : $3.00 la Doz. OUVRAGES DES MIEUX FINIS. Communications par Telephone.

FETES DE PAQUES ! !

CADEAUX DE NOCES !

Magnifiques bijoux d'or de toute sorte, Magnifiques montres d'or de toute sorte. Fabriqués pour notre maison.

Pendules françaises en marbre et Pendules Anglaises avec sonnerie—Mécanisme des plus perfectionné.

Bijoux en argent massif, Objets en electro-plaqué, Services à thé, convenant pour cadeaux de noces. Collection de choix d'objets en verre et en porcelaine, Statuettes et vases en porcelaine. Nécessaires de toilette en chagrin et en pluche, écrins ornés de jolis dessins.

Comme à l'ordinaire, nous avons toujours en magasin, un assortiment de NECESSAIRES DE VOYAGE pour Dames et Messieurs, avec pièces en argent, en ivoire, etc.

R. SHARPLEY & FILS. Nos 282 et 284 RUE NOTRE-DAME.

ATTENTION !

Peintures, Huiles, Vernis, Vitres, Mastic, Blanc d'Espagne, Colle,

Papier-tenture, Couleurs à l'huile, Couleurs en poudre

PINCEAUX DE TOUTE SORTE

Pinceaux à blanchir, Brosses à laver les fenêtres, Brosses à cheval,

Pinceaux à badigeonner, Pinceaux à vernir, Epoussettes, Etc.

EN VENTE AU PLUS BAS PRIX AU COMPTANT, à l'ancien établissement

W. E. POTTER, No 611 Notre-Dame Est

A WINNIPEG POUR $15.00 !

160 ACRES POUR RIEN !

160 ACRES A $2 L'ACRE

DE TERRES A BLÉ ET DE PATURAGES

Il y a du bois dessus ou tout auprès. Le pays consiste en Prairies avec Ilets de bois. On nous télégraphie aujourd'hui, 4 Avril de la Vallée Qu'Appelle : "Les semences de Blé ont commencé le 25 Mars, terre en bonne condition, et temps magnifique."

On vous donne **$20** pour vous aider à vous établir sur ces terres, à la Qu'Appelle. Le nouveau colon peut semer son blé jusqu'au 25 Mai.

Un train spécial partira vers le 5 Mai et un autre vers la fin de Juin.

Pour toutes informations, s'adresser au bureau de Colonisation, COIN DES RUES DES CASERNES ET DES COMMISSAIRES, MONTREAL. 178-dim

LE CÉLÈBRE

Epurateur du Sang

recommandé spécialement comme remède pour la saison du printemps.

Les amers agissent sur le sang, les poumons et le foie, les pilules agissent sur les intestins.

Une pilule suffit pour une dose. Un échantillon des pilules accompagne chaque bouteille d'amers.

PÂTE CHEVALLIER

Pâte de Gomme d'Epinette rouge du Docteur Chevallier.

Enregistrée à Ottawa et à Washington. Supérieure aux Sirops de Gomme d'Epinette.

25 cents la boîte.

LAVIOLETTE & NELSON,
Propriétaires, Montréal.

PRESCRIPTION DU Dr NELSON

LE REMÈDE INFAILLIBLE contre les Rhumes. La dose est donnée avec soin, aux enfants d'un âge.

PRIX 25 Cents.

Enregistrée à Ottawa.

LAVIOLETTE & NELSON,
Propriétaires, Montréal.

RUPTURE GUÉRIE !

CHS. CLUTHE

Inventeur et fabricant du célèbre

BANDAGE HERNIAIRE DU Dr CLUTHE

M. CHS. CLUTHE, bien connu en ce pays comme expert qui réussit à guérir les hernies, même les plus graves et qui, en outre, traite, à l'aide d'appareils mécaniques seulement les affections de l'épine dorsale et le pied bot.

Envoyez un timbre-poste pour recevoir un traité contenant des renseignements très importants sur les hernies et la charpente humaine.

CHARLES CLUTHE,
Fabricant d'instruments de chirurgie,
111 King Street West, Toronto, Ont.,
— ET —
Coin de Huron et Maine Streets,
BUFFALO, N. Y.

CORS—LE CHIROPO D'ALEX. ROSS les enlève en peu de temps. Prix $1.00.

LE DÉPILATEUR D'ALEX. ROSS enlève les poils superflus des mains et de la figure sans faire de tort. Par la poste, $1.00.

LA CANTHARIDE est l'ingrédient actif dans la Cantharide de Ross pour faire pousser les cheveux. Envoyée par la poste, $1.00.

LE HAIR COLOUR WASH D'ALEX. ROSS donne aux cheveux leur couleur première en deux heures. Doit être garanti. J. Bryson, 491 rue Saint-Laurent, Montréal, a reçu une provision de ces articles merveilleux. On peut aussi se les procurer directement de A. ROSS, LAMB'S CONDUIT STREET, HOLBORN, LONDRES, ANGLETERRE. 182-a

—AUX— FROMAGERS !

Le soussigné fait une spécialité de la fabrication de

Presses à Fromage, Boîtes à Fromage,

Et tous les ustensiles et accessoires requis dans une fromagerie.

Boîtes à fromage à $14.00 le 100

Livrables à bord des chars ou bâteaux à vapeur dans un circuit de 12 milles, et pour plus loin, il charge le temps des charretiers.

Le bois qu'il emploie est du bois importé d'Ontario.

M. BIRTZ manufacture 200 boîtes par jour.

Toutes commandes pour après de fromagerie seront exécutées sous huit jours d'avis.

Chaudières, Sellecteur pour machines à vapeur.

A. BIRTZ,
FERBLANTIER et PLOMBIER.
Couvertures en métal, en ardoises, gravier, etc., etc.
182-em SAINT-CÉSAIRE, P. Q.

Livres Nouveaux

Collectanea constitutionum, decretorum, indultorum ac instructionum Sanctæ Sedis, ad usum operariorum apostolicorum societatis missionum ad exteros selecta et ordine digesta etc, 1 vol in-8o relié..... $3.00

Dialogues pastoraux et catéchistes, par l'Abbé De Rivières, 1 vol 8o relié, 1.40 net..... 1.25

Défense du christianisme ou conférences sur la religion, par Mgr Frayssinous, 2 vols 8o reliés, 2.75, net..... 2.25

La Franc-maçonnerie en elle-même et dans ses rapports avec les autres sociétés secrètes, etc., par l'abbé Cyr, 1 vol in-8o relié. 1.50 net..... 1.25

Le livre de tous les bons parents, ouvrage curieux et plus de deux cent cinquante traits historiques, par l'abbé J. J. Vallet 1 vol. in-8o relié..... 1.50

Le directeur des catéchismes de première communion et de persévérance, par M. l'abbé R. Tarcin, 3 vols. 12 reliés..... 1.00

Méthode pour préparer les enfants à la première communion, par J. Schmitt, 1 vol 8o relié, 1.40 net..... 1.20

Cours de sens commun, ou correspondance de famille, sur les questions qui importent le plus aux familles et à la société, par M. l'abbé Richaudeau, 1 vol. 8o broché..... 60

Conférences ecclésiastiques, prêchées dans un grand nombre de diocèses, à propos des retraites pastorales, par le Révérendissime Père Laurent d'Aoste, 2 vols 8o reliés..... 4.0

Des Communautés religieuses à vœux simples, législation canonique et civile, par M. l'abbé Causson, 1 vol in 8o relié, 2.50 net..... 2.25

Les évêques et les archevêques de Paris, depuis saint Denys jusqu'à nos jours, par le Vicomte G. Davenel, 2 vols 8o brochés, 5.00 net..... 2.50

Histoire générale de l'Eglise depuis le commencement de l'ère chrétienne, jusqu'à nos jours, par M. l'abbé J. E. Darras, 4 vols 8o reliés, 8.00 net..... 7.50

En vente chez

FABRE & GRAVEL
219, Notre-Dame.

ENVELOPPES, FOURNITURES DE BUREAUX ETC., ETC.

Chez **JOSEPH FORTIER**
FABRICANT DE PAPIER
Nos 256 & 258, Rue Saint-Jacques
MONTREAL

Le meilleur POELE

A L'HUILE ou CHARBON

EN USAGE

PAS DE FUMÉE ! PAS D'ODEUR

Voyez la *nouvelle pendeule* ou nid breveté. Par son usage, ni les poules ni les rats ne peuvent manger les œufs.

Balais à tapis à prix réduits chez

L. J. A. SURVEYER
188--Rue Notre-Dame--188
EN FACE DU PALAIS-DE-JUSTICE

APPAREIL DE SAUVETAGE.—Le soussigné a été nommé agent et seul fabricant en Canada de l'**Appareil de sauvetage Beyeld de Spencer en cas d'incendie.** Il reçoit des commandes pour fournir cet appareil avec tous ses accessoires, aux maisons d'éducation, fabriques, édifices publics et résidences privées aux prix suivants :—

De 20 à 40 pieds, à	85 cents le pied	
40 à 50	do	90 do
50 à 60	do	75 do
60 à 70	do	70 do
70 à 80	do	60 do

Mesurez perpendiculairement de l'allège de la fenêtre, en dehors, au sol et, à cette mesure, ajoutez 5, ce qui donnera la longueur requise de l'appareil. Ainsi, si la distance de l'allège de la fenêtre au sol est de 40 pieds, l'appareil devra avoir 85 pieds de longueur.

RAY. BLAKISTON, 13 rue Saint-Jacques, Basse-ville, Québec. 183 m

Fenwick & Sclater

220 et 231
RUE DES COMMISSAIRES.

ASBESTOS !

Asbestos, à l'état naturel, tel que tiré de la mine ou F. O. B.

Asbestos, peintures préparées.

Asbestos, pour calfeutrages de pistons.

Asbestos, pour calfeutrages des joints de machines à vapeur.

Asbestos, ciment pour couvrir les bouilloires et tuyaux à vapeur, économise 33⅓ 0/0 du combustible. En barils ou prêt à l'entreprise.

Asbestos, pour couvrir les toits.

Asbestos, feutre ainsi que feutre de poil.

BOYAUX ! BOYAUX !

Boyaux de toutes sortes pour remplir à incendie.

Boyaux de toutes sortes en toile pour moulins, hôtels, fabriques, etc.

Poulies de fer, de bois, Déchets de coton, huiles, etc.

Limes et Râpes de la meilleure qualité, fabriquées à la main.

Râpes de qualité supérieure pour servir au ferrage des chevaux : une spécialité, facile à trouver d'en trouver d'aussi bonnes sur le marché.

Nous offrons en vente à bon marché une

PONTE A BRAS

avec leviers et tous ses accessoires, convenant pour un vaisseau ou grande fabrique.

FENWICK & SCLATER.

AVIS DE DEMENAGEMENT

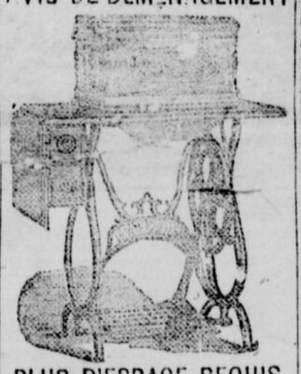

PLUS D'ESPACE REQUIS

Les bureaux de la compagnie des machines à coudre WANZER seront, au premier Mai prochain, transportés au numéro

450 Rue Notre-Dame

deuxième porte à l'ouest de la Banque Fédérale, vis-à-vis les salles d'encan de Hicks, laissez maintenant comme comme le " Magasin de Nouveautés de D. G. Laidlaw, No 449 rue Notre-Dame, Montréal.

WILLIS & CIE.

COMPAGNIE DE CLOCHES MENEELY

La plus célèbre fabrique de cloches d'églises.

Le plus ancienne et celle dont le commerce est le plus étendu.

Catalogue illustré expédié franc de port par la malle.

Clinton H. Meneely Bell Company,
Troy, N. Y.

Bois de Sciage

A. HURTEAU et FRERES

No 92, RUE SANGUINET, No 92

Offrent en vente à des prix très réduits un lot considérable de bois de construction de toutes sortes, emboveté et uni, lattes, bardeaux coupés et rendus. 128

Lacoste & Cie

Fournisseurs de chemins de fer, propriétaires des forges " Alpha ", No 51 rue Notre-Dame Est. Ateliers : Hochelaga.

En transportant nos ateliers à Hochelaga, nous attirons l'attention du public sur toutes espèces de gros ouvrages que nous sommes en état de faire, et la réparation des machineries auxquelles nous donnons un soin tout particulier.

Nous fabriquons des targettes, clanches de portes, essieux, mains de fer, crampes, pentures de toutes descriptions, etc.,